

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Au 1^{er} septembre 2023



LE REGLEMENT DES ETUDES

Au 1^{er} septembre 2023

Adopté par le Conseil Communautaire du 13 juin 2023.

PREAMBULE :

Les éléments administratifs (finances, RH, assurances) sont mentionnés dans le règlement intérieur et dans la délibération relative aux tarifs. Les pôles pédagogiques proposent un enseignement dans de nombreuses esthétiques et disciplines. Le règlement a pour but de présenter, par cycles, les différentes modalités à accomplir concernant l'admission, les cours, le suivi des élèves et la validation des parcours.

• PARTIE A / PÔLE MUSIQUE

• PARTIE B / PÔLE DANSE

• PARTIE C / PÔLE THEATRE

Annexes

- Fiche descriptive de l'UV principale menant au CEM, CEC ou CET
- Schéma d'orientation post cycle 2
- Fiches détaillées des différents CPES

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| I. GLOSSAIRE | 5 |
| II. INTRODUCTION..... | 6 |
| 1. <i>Eléments communs à toutes les disciplines</i> | <i>6</i> |
| 2. <i>Le suivi des élèves : La gestion des absences.....</i> | <i>7</i> |
| III. PARTIE A : PÔLE MUSIQUE | 8 |
| A. EVEIL A LA MUSIQUE ET A LA DANSE..... | 9 |
| B. LA MUSIQUE | 10 |
| 1. <i>L'initiation musicale</i> | <i>10</i> |
| 2. <i>Le parcours diplômant.....</i> | <i>10</i> |
| 3. <i>Le CPES</i> | <i>17</i> |
| 4. <i>Les parcours hors-cursus.....</i> | <i>17</i> |
| 5. <i>Les pratiques collectives.....</i> | <i>18</i> |
| C. LA FORMATION MUSICALE | 21 |
| 1. <i>Les parcours</i> | <i>21</i> |
| 2. <i>Le suivi des élèves.....</i> | <i>24</i> |
| 3. <i>La validation des parcours</i> | <i>24</i> |
| D. CULTURE ET CRÉATION | 25 |
| 1. <i>Les parcours</i> | <i>26</i> |
| 2. <i>Le suivi des élèves.....</i> | <i>29</i> |
| 3. <i>La validation des parcours</i> | <i>29</i> |
| E. LES COURS D'ACCOMPAGNEMENT AU PIANO | 31 |
| 1. <i>L'admission</i> | <i>31</i> |
| 2. <i>Les parcours</i> | <i>31</i> |
| 3. <i>Le suivi des élèves.....</i> | <i>31</i> |
| 4. <i>La validation des parcours</i> | <i>32</i> |
| F. FILIERE VOIX ET CHANT..... | 33 |
| 1. <i>La filière voix</i> | <i>33</i> |
| 2. <i>Le Chant.....</i> | <i>34</i> |
| G. LE CURSUS DIRECTION DE CHOEUR..... | 37 |
| 1. <i>Conditions d'admission</i> | <i>37</i> |
| 2. <i>Les parcours</i> | <i>38</i> |
| 3. <i>Le suivi des élèves.....</i> | <i>38</i> |
| 4. <i>La validation des parcours</i> | <i>39</i> |
| H. LE JAZZ | 40 |
| 1. <i>L'admission</i> | <i>40</i> |
| 2. <i>Les parcours</i> | <i>40</i> |
| 3. <i>La validation des parcours</i> | <i>41</i> |
| I. LES MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIEES | 43 |
| 1. <i>Cycle 2 : Le Coursus « Mac 2 »</i> | <i>43</i> |
| 2. <i>Le cycle 3.....</i> | <i>46</i> |
| J. MUSIQUES DU MONDE, SPECIALITE PERCUSSIONS TRADITIONNELLES..... | 49 |
| 1. <i>Les parcours</i> | <i>49</i> |
| 2. <i>Le suivi des élèves.....</i> | <i>50</i> |
| 3. <i>La validation des parcours</i> | <i>50</i> |
| IV. PARTIE B : PÔLE DANSE..... | 52 |
| A. L'INITIATION A LA DANSE | 53 |
| B. LE PARCOURS DIPLOMANT | 53 |

| | |
|--|-----------|
| 1. <i>Les parcours</i> | 53 |
| 2. <i>Le suivi des élèves</i> | 55 |
| 3. <i>La validation des parcours</i> | 55 |
| V. PARTIE C : LE THEATRE | 56 |
| A. PARCOURS DECOUVERTE | 57 |
| B. CURSUS DIPLOMANT | 57 |
| 1. <i>L'admission</i> | 57 |
| 2. <i>Les parcours</i> | 58 |
| 3. <i>Le suivi des élèves</i> | 58 |
| 4. <i>La validation des parcours</i> | 59 |
| VI. ANNEXES | 60 |

I. GLOSSAIRE

ADI = ATELIER DE DECOUVERTE INSTRUMENTALE (POUR LES ELEVES INSCRITS EN INITIATION MUSIQUE)

FM = FORMATION MUSICALE

BEM = BREVET D'ETUDES MUSICALE (VALIDATION D'UN CYCLE 2)

BEC = BREVET D'ETUDES CHOREGRAPHIQUES (IDEM)

BET = BREVET D'ETUDES THEATRALES (IDEM)

CEM = CERTIFICAT D'ETUDES MUSICALES (VALIDATION DU CYCLE 3)

CEC = CERTIFICAT D'ETUDES CHOREGRAPHIQUES (IDEM)

CET = CERTIFICAT D'ETUDES THEATRALE (IDEM)

DEM = DIPLOME D'ETUDES MUSICALES

DEC = DIPLOME D'ETUDES CHOREGRAPHIQUES

DET = DIPLOME D'ETUDES THEATRALES

CPA = CYCLE DE PRATIQUE AMATEUR

COP = CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

CPES = CYCLE PREPARATOIRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

MAO = MUSIQUE ASSISTEE PAR ORDINATEUR

MA = MUSIQUES ACTUELLES

MAA = MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIEES

MAC 2 = RESEAU AUTOUR DU CYCLE 2 DE MUSIQUES ACTUELLES

CONSORT = Pratique d'un ensemble instrumental

II. INTRODUCTION

1. ELEMENTS COMMUNS A TOUTES LES DISCIPLINES

Toute admission, affectation ou exclusion dans une classe doit être validée par la direction.

Toute première année au Conservatoire est une année probatoire.

Même si certains parcours proposés par le CRR s'entendent sur des cycles d'études pluriannuels, les inscriptions, elles, sont annuelles. Dans certains cas d'insuffisance manifeste de motivation, d'implication ou de travail, les élèves seront informés qu'ils ne sont pas autorisés à se réinscrire.

Selon l'endroit, le moment et les conditions spécifiques, les tests, concours d'entrée et examens peuvent être réalisés à huis clos.

A l'issue des examens, le Président du jury proclame les résultats qui sont sans appel, le jury étant souverain.

En CPES, l'entrée est conditionnée par un examen dont les modalités sont spécifiées à l'avance en fonction des disciplines envisagées. Les programmes et modalités des CPES sont joints en annexe, dans des fiches spécialisées.

Le premier cycle *Musique* s'adresse en priorité à tous les enfants âgés de 7, puis 8, puis 9 ans (pour des raisons évidentes de dispositions d'apprentissage et de cohérence des groupes). En *danse*, il s'agit des âges suivants : 8 puis 9 puis 10 ans. Le premier cycle *d'Art Dramatique* commence à 15 ans. L'entrée en cycle 1 de *chant* commence à 16 ans.

Sauf autorisation exceptionnelle (liée à la sollicitation d'instruments déficitaires), les élèves ne peuvent être inscrits dans l'étude d'un second instrument qu'après avoir fait montre de dispositions méthodologiques avérées après l'obtention du cycle 1.

Tout élève absent sans motif impérieux à un examen, une audition, ou une représentation programmée s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion immédiate du CRR ou le non-renouvellement de son inscription (idem pour toutes les sessions de pratique collective). Il est institué un parcours « spectateur » qui implique 1 présence par an à un concert pour chaque élève.

Toute convocation à échéance (audition, contrôle, examen, master class ...) doit être communiquée au moins 10 jours à l'avance aux élèves concernés. S'agissant d'une organisation s'adaptant aux élèves, il se peut qu'il y ait un temps d'attente pouvant atteindre jusqu'à 1 heure.

Tout élève connu pour être porteur d'un trouble DYS ou d'un handicap se verra, si nécessaire, adapter son parcours que ce soit dans la durée de celui-ci ou dans les modalités d'examen.

En fonction du parcours antérieur de chacun et s'appuyant sur l'avis de spécialistes, la direction peut accorder une équivalence pour chacune des UV exceptée celle qui concerne le module principal (généralement, l'instrument).

En cas d'empêchement à tenir l'enseignement en présentiel, (pandémie, intempéries, ...), l'enseignant maintient a minima le contrat pédagogique entre l'élève, sa famille et le CRR. L'enseignement à distance ne pourra être mis en place qu'avec l'aval de la direction.

La direction peut accorder par écrit un congé exceptionnel non renouvelable d'une durée maximale d'un an sur demande écrite de l'élève ou de ses parents.

Les élèves non francophones qui s'inscrivent ont l'obligation de progresser en langue française.

A la fin du premier semestre, il pourra être demandé aux élèves une attestation de présence aux cours de langue et en l'absence de celle-ci, les cours pourront être suspendus pour les élèves rencontrant des problèmes majeurs de communication.

De la même manière, la réinscription ne sera validée qu'après la délivrance de la certification B1 pour les CPES et A2 pour les autres niveaux.

2. LE SUIVI DES ELEVES : LA GESTION DES ABSENCES

Les élèves doivent être assidus.

Excepté s'il présente un certificat médical ou un motif de force majeure, l'élève absent à deux cours consécutifs de la même discipline reçoit courriel destiné à étudier les justifications émises.

A la troisième absence (sans autorisation de la direction), l'élève (ou sa famille) est convoqué par courriel. Tant que l'entretien n'a pas eu lieu, l'élève n'est pas autorisé à suivre les autres cours proposés au CRR.

A la quatrième absence consécutive (sans autorisation de la direction), l'élève est considéré comme démissionnaire et sa place déclarée vacante. Cela lui est signifié par courrier recommandé avec AR.

D'autre part, le cas d'un élève qui cumule trop d'absences sur une même période est géré par la même procédure des deux absences consécutives à une même discipline.

Le Directeur des études et son équipe se tiennent à la disposition des élèves et/ou de leurs familles pour étudier toute situation pouvant entraîner des absences.

III. PARTIE A : PÔLE MUSIQUE



A. EVEIL A LA MUSIQUE ET A LA DANSE

S'adresse aux enfants de 5 ans (au 1^{er} janvier de l'année en cours) quel que soit le niveau scolaire.

Le cours conjoint de musique et de danse a une durée de 1 heure.

Les objectifs principaux consistent en un développement pédagogique favorisant l'expression, l'écoute, la mémorisation et la création des enfants. Par une approche ludique, les cours sont basés sur des exercices variés de découverte de l'espace, du rythme, du corps, du mouvement d'ensemble, du chant et de reconnaissance des sons.

B. LA MUSIQUE

Les instruments enseignés dans le pôle Musique sont les suivants :

- Les cordes frottées : violon, alto, violoncelle, contrebasse
- Les cordes pincées : guitare, harpe
- Les bois : flûte traversière, piccolo, hautbois, cor anglais, clarinette, clarinette basse, basson, saxophone
- Les cuivres : trompette, cor, cor naturel, trombone, tuba
- Les instruments polyphoniques : piano, pianoforte, orgue, accordéon, percussion
- Les instruments anciens : clavecin, traverso, flûte à bec, viole de gambe

1. L'INITIATION MUSICALE

S'adresse aux enfants de 6 ans (au 1er janvier de l'année) quel que soit le niveau scolaire.

Le cours a une durée hebdomadaire d'une heure.

Parallèlement, il peut être proposé aux élèves une initiation instrumentale en fonction de la spécificité de chaque instrument et de chaque pédagogie mise en place. La durée des séances probatoires est variable (3 séquences collectives ou séances individuelles, séances semestrielles ou annuelles).

A noter que dans certaines disciplines très demandées (comme le piano ou la guitare), une commission d'affectation pourra se tenir à la fin d'une échéance, une restitution de travaux pouvant également être organisée.

2. LE PARCOURS DIPLOMANT

Ouvert à tous à partir de 7 ans, les élèves entrent dans **le cursus instrumental**.

L'entrée dans le cursus est généralement proposée aux élèves issus de l'initiation, puis, ensuite, aux personnes ayant entrepris une démarche de préinscription.

A noter que les élèves bénéficient alors **d'une année « d'exploration »** destinée à :

- Connaître les élèves (profils, environnement, difficultés d'apprentissage ...)
- Apprendre les codes culturels, méthodologiques et construire le lien aux familles
- Orienter l'élève en fin d'année vers le meilleur parcours (1/1 ou 1/2 du cursus, parcours adapté ou réorientation vers une autre pratique).

Quelques places sont réservées chaque année aux « continuants » qui souhaitent rejoindre le CRR (déménagement ou autre). Une évaluation est proposée pour apprécier et valider la cohérence d'une inscription au CRR (mise en relation du projet, du niveau et de la motivation).

Pour entrer en cycle spécialisé COP, on distingue la procédure selon que l'élève est déjà inscrit ou non. Pour les élèves déjà inscrits, il s'agit soit d'un concours d'entrée ayant lieu au moment des examens de fin de cycle ou à la rentrée. Le passage du CEM « soliste » peut aussi donner l'accès au COP. Pour les extérieurs, il s'agit d'un concours d'entrée (sans jury extérieur) se déroulant à la rentrée. L'audition est suivie d'un entretien de motivation puis d'une évaluation de Formation Musicale. Le programme imposé est disponible sur le site internet quelques semaines avant.

a) LES PARCOURS

L'année d'exploration décrite ci-dessus doit s'imbriquer dans le tableau

| Cycles | Cours obligatoires | Durée hebdomadaire | Cours Optionnels |
|---|--|--|---|
| Cycle 1 <i>Durée 3 à 5 ans</i> | Formation Musicale | 1C1 = 1h ; 1C2 = 1h15 De 1C3 à Fin de Cycle = 1h30 | Orchestres, consort, chorales, ateliers La pratique collective instrumentale est fortement recommandée à partir de la 3 ^{ème} année. |
| | Chant choral | 45 mn | |
| | Instrument | 30 mn | |
| Cycle 2 <i>Durée 3 à 5 ans</i> | Formation Musicale | De B1 à B3 = 2h UV de BEM = 2h30 | Consort, musique de chambre, chorales, ateliers, cours de culture musicale, MAO, traverso (pour les flûtistes) |
| | Instrument | 45 mn | |
| | Pratiques collectives | Voir tableau ci-après | |
| Cycle 3 – CPA Préparation au passage du CEM <i>Durée 1 à 3 ans</i> | Formation Musicale jusqu'à obtention de l'UV de CEM | Cours entre 2h et 2h30 | Formation Musicale Cycle 3 (UV de DEM) Consort, musique de chambre, chorales, ateliers, cours de culture musicale, MAO, direction de chœur, percussions africaines, MAA, jazz, improvisation, harmonie au clavier, piano complémentaire. Traverso (pour les flûtistes) |
| | Instrument | 1 heure | |
| | Déchiffrage | 20 mn | |
| | Pratiques collectives | Voir tableau ci-après | |
| Cycle d'orientation professionnelle – COP Préparation au passage du DEM <i>Durée 1 à 3 ans</i> | Formation Musicale jusqu'à obtention de l'UV de DEM | Cours entre 2h30 et 3 heures | Consort, chorales, ateliers, cours de culture musicale, MAO, direction de chœur, percussions africaines, MAA, jazz, improvisation, harmonie au clavier, piano complémentaire. Traverso (pour les flûtistes). |
| | Instrument | 1 heure | |
| | Déchiffrage ou basse continue *(pour le clavecin) | 20 à 30 mn selon instrument | |
| | Pratique orchestrale ou chorale | 2 sessions par an pour les cordes et 1 minimum pour les autres instruments (suivant les besoins) | |
| | Musique de Chambre | 1 session par an au minimum | |
| | Culture musicale : Histoire de la musique, Analyse ou écriture sur 2 ans Pour les non francophones analyse ou écriture sur 1an, la première année obligation de suivre des cours de français *Pour les pianistes : initiation à l'accompagnement et harmonie au clavier | 1h30 45 mn+ 30mn | |

A noter : les élèves peuvent répéter avec piano tout au long de l'année avec l'accompagnateur attribué à sa classe (inscriptions via les plannings numériques sur le site du CRR).

PRATIQUES COLLECTIVES SECOND CYCLE

| INSTRUMENT | ANNEES CYCLE II | PRATIQUE COLLECTIVE OBLIGATOIRE* | |
|-----------------|-----------------|---|--|
| CORDES | 1 et 2 | Orchestre à cordes ou OH pour violoncelle ou contrebasse | |
| | 3 | 1^{er} semestre Ensemble symphonique | 2^{ème} semestre Ensemble contemporain ou ensemble baroque |
| | 4 | Ensemble symphonique <i>Musique de chambre en plus au choix année 3 ou 4</i> | Orchestre jazz |
| | 5 | Au choix | |
| VENTS | 1 et 2 | Orchestre ou harmonie ou JJO ou ensemble dirigé (répartition faite par les coordinateurs avec les chefs d'ensemble et la direction) | |
| | 3 * | 1^{er} semestre Ensemble symphonique ou orchestre d'harmonie | 2^{ème} semestre Musique de chambre ou ensemble contemporain |
| | 4 | Ensemble symphonique ou orchestre d'harmonie Au choix | Orchestre jazz |
| | 5 | Au choix | |
| PERCUSSION | 1 et 2 | Orchestre d'harmonie ou JJO ou ensemble de percussions ou ensemble de percussions africaines | |
| | 3 * | 1^{er} semestre Ensemble symphonique ou orchestre d'harmonie | 2^{ème} semestre Musique de chambre ou ensemble contemporain ou ensemble de percussions |
| | 4 | Ensemble symphonique | Orchestre jazz |
| | 5 | Au choix | |
| PIANO ACCORDEON | 1 et 3 | Chorale ou Atelier polyphonique sur l'année (4 mains déchiffrage improvisation harmonie au clavier) | |
| | 2 | Chorale | |
| | 4 (et 5) | 1^{er} semestre atelier au choix : improvisation jazz, musique contemporaine, MAO, MAA, percussions africaines, geste musical, Découverte des autres claviers | 2^{ème} semestre Musique de chambre ou ensemble contemporain ou orchestre d'harmonie ou orchestre jazz |

| | | | |
|--|---|--|--|
| INSTRUMENTS ANCIENS ORGUE | 1 et 3 | Consort ou ensemble baroque | |
| | 2 | Chorale | |
| | 4 | 1^{er} semestre atelier au choix : improvisation jazz, musique contemporaine, MAO, MAA, percussions africaines, geste musical, Découverte des autres claviers pour clavecin et orgue | 2^{ème} semestre Musique de chambre ou ensemble contemporain |
| | 5 | Au choix | |
| GUITARE HARPE | 1 et 3 | Ensemble de guitares ou de harpes | |
| | 2 | Chorale | |
| | 4 * | 1^{er} semestre atelier au choix : improvisation jazz, musique contemporaine, MAO, MAA, percussions africaines, geste musical, harmonisation et improvisation à la guitare | 2^{ème} semestre Musique de chambre ou ensemble contemporain |
| | 5 | Au choix | |
| CHANT | Une année au choix dans le cycle à la place ou en plus du chœur | Chœur 1^{er} semestre atelier au choix : improvisation jazz, musique contemporaine, MAO, MAA, percussions africaines, geste musical. | 2^{ème} semestre Musique de chambre ou ensemble contemporain |
| FILIERE VOIX | Pour les élèves inscrits seulement en filière voix Deux semestres au choix dans le cycle | Atelier au choix : improvisation jazz, musique contemporaine, MAO, MAA, percussions africaines, geste musical. | |

* Possibilité d'inverser l'année 3 et l'année 4

**Les élèves peuvent suivre un atelier supplémentaire en accord avec le professeur d'instrument.

PRATIQUES COLLECTIVES TROISIEME CYCLE (CPA)

| INSTRUMENT | Pratiques collectives MINIMUM sur le cycle *, ** |
|--|--|
| CORDES | Orchestre symphonique obligatoire chaque année Musique de chambre 2 semestres |
| VENTS | Orchestre symphonique ou orchestre jazz ou ensemble dirigé 2 semestres Musique de chambre 2 semestres |
| PERCUSSION | Orchestre symphonique chaque année Musique de chambre 1 semestre sur le cycle Ensemble de percussions 1 semestre par an |
| PIANO | Chorale 2 semestres Musique de chambre 2 semestres |
| INSTRUMENTS ANCIENS ORGUE | Chorale ou ensemble baroque 2 semestres Musique de chambre 2 semestres |
| GUITARE HARPE | Musique de chambre 2 semestres Ensemble de guitares ou de harpes ou harmonisation et improvisation à la guitare ou chorale 2 semestres |
| CHANT | Chœur de chambre chaque année Musique de chambre 2 semestres |

*Les élèves peuvent suivre une pratique collective supplémentaire en accord avec le professeur d'instrument.

** Les élèves en terminale peuvent obtenir une dispense ou un aménagement sur demande à crr.scolarité

b) LE SUIVI DES ELEVES

L'évaluation continue :

1. **Le contrôle continu** est en vigueur tout au long du cycle. Un relevé vient poser un diagnostic à la fin de chaque semestre. L'équipe pédagogique intègre autant que possible l'autoévaluation en base d'échanges. Les sujets qui le nécessitent génèrent un conseil d'orientation destiné à rassembler les enseignants concernés par un élève pour échanges et propositions. En cas de problème de comportement, de déficit de motivation, d'implication ou de travail, les élèves ou leurs familles sont convoqués. Conformément au règlement intérieur, l'élève peut être sanctionné (avertissement, exclusion provisoire ou exclusion définitive). Les élèves inscrits en COP et en CPES sont tenus de renseigner leur livret digital de suivi.
2. **Le contrôle de mi-parcours** (pour instrument et chant) est organisé au cours généralement de la 2^{ème} année des cycles 1 et 2 et de la 1^{ère} année de cycle 3 (CPA ou COP) ayant pour but :
 - De préparer les élèves aux échéances de fin de cycle
 - D'aider les élèves à se situer au sein de leur parcours
 - De permettre à la direction d'entendre les élèves à la moitié du parcours pour compléter les informations communiquées par les enseignants
 - D'orienter certains élèves vers des approches plus adaptées.

Le morceau est libre et ne peut excéder 5 minutes.

Lorsqu'un élève produit une prestation peu convaincante, la direction et l'enseignant peuvent être amenés à assurer un suivi plus recentré jusqu'à la fin de l'année. Les jurys sont constitués spontanément entre enseignants de même famille instrumentale ou non et les enseignants de Formation Musicale ainsi que de pratique collective sont invités à siéger.

3. **Durant les autres années du cycle**, les départements organisent les suivis, présentations et contrôles des élèves en fonction de leur projet mis en place sous l'impulsion des professeurs coordinateurs.

Les examens de fin de cycle :

Sauf dérogation validée par la direction, les élèves doivent se présenter à l'examen lorsqu'ils sont en fin de cycle c'est-à-dire 4^{ème} et 5^{ème} année pour les cycles 1 et 2 et 2^{ème} année en cycle 3 (CPA et COP). Les élèves inscrits en 3^{ème} année destinés à présenter l'examen de fin de cycle participent au contrôle mi-cycle pour obtenir la validation de l'équipe.

Le CRR fait appel à un jury extérieur. En cycle 1, il est fait appel à un jury extérieur dans la spécialité ; pour les cycles 2, 3 et COP, deux jurys sont invités, (un au moins dans la spécialité).

En instrument, sur présentation du professeur, les élèves préparent un programme avec des morceaux de styles différents (dont un d'écriture comptemporaine), n'excédant pas 6 minutes en cycle 1, 12' en cycle 2 et 20' en cycle 3 (jusqu'à 25' en cordes et percussion) construit comme tel :

En Cycle 1

- 1 ou plusieurs morceaux libres
- 1 morceau imposé parmi une liste de 3 œuvres, établie et communiquée avant l'échéance par les coordinateurs.

A partir du Cycle 2 :

- 1 ou plusieurs morceaux libres
- 1 morceau imposé sauf quand certains départements font plutôt choisir une œuvre dans une liste préalablement établie et communiquée. En Chant, le programme est construit en lien avec l'élève et sa tessiture.

L'épreuve instrumentale (sauf DEM) peut faire l'objet de l'obtention d'une mention :

- Très Bien avec félicitations du jury
- Très Bien
- Bien

En Formation Musicale, la note prend en compte le contrôle continu pour 50% et l'examen final pour 50%.

La validation est acquise à 14/20. Une commission proclame les résultats et l'obtention des UV.

c) LA VALIDATION DES PARCOURS

Il est à noter en préalable que, même si le CRR met tout en œuvre pour articuler le parcours dans sa globalité, un élève qui obtient une UV avant l'autre poursuit ses études dans le niveau supérieur.

En cycle 1, l'attestation de fin du cycle 1 s'obtient après la validation des 3 UV suivantes :

- L'UV instrumentale (voir article sur les modalités de fin du cycle)
- L'UV de Formation Musicale (idem)
- L'UV de chant choral (attestation de participation sur critères d'assiduité et d'implication)

En cycle 2, le Brevet d'Etudes Musicales (BEM) s'obtient après obtention des 5 UV suivantes :

- L'UV instrumentale (voir article sur les modalités de fin du cycle)
- L'UV de BEM de musique de chambre (examen)
- L'UV de BEM de Formation Musicale (sur examen préparé à la fin du B4)
- L'UV de pratique collective (attestation de participation sur critères d'assiduité et d'implication)

En cycle 3 CPA, le Certificat d'Etudes Musicales (CEM) est décerné, à l'issue d'un entretien bilan, aux élèves ayant fait valider les 5 UV suivantes :

- L'UV instrumentale (voir annexe spécifique CEM)
- L'UV de CEM de musique de chambre a lieu sur examen. Il est également possible de l'obtenir sur un projet préalablement validé par la direction.
- L'UV de CEM de déchiffrage (examen)
- L'UV de CEM de Formation Musicale
- L'UV de pratique collective (attestation de participation sur critères d'assiduité et d'implication).

En cycle spécialisé COP, le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) est décerné, à l'issue d'un entretien bilan, aux élèves ayant fait valider les 6 UV suivantes :

- L'UV instrumentale (voir article sur les modalités de fin de cycle)
- L'UV de DEM de musique de chambre (examen)
- L'UV de DEM de déchiffrage (examen)
- L'UV de DEM de Formation Musicale (examen)

- L'UV de DEM de Culture Musicale. Il s'agit d'une discipline au choix entre histoire de la musique, analyse ou écriture (examen)
- L'UV de pratique collective (attestation de participation sur critères d'assiduité et d'implication).
- Pour les pianistes, une 7^{ème} UV obligatoire : UV d'initiation à l'accompagnement (comprenant l'harmonisation au clavier)

3. LE CPES

Le CPES est proposé à toutes les disciplines instrumentales, l'accompagnement au piano, le Jazz, les MAA, les Musiques du Monde, le chant et la Direction de Chœur.

D'une durée de 1 à 4 ans, le CPES consiste en une préparation aux concours d'entrée des Conservatoires Nationaux Supérieurs, des Pôles Supérieurs, des Hochschulen ou de tout autre conservatoire étranger.

Le CPES est accessible sur examen d'admission (public). Le CRR fait appel à un jury extérieur : deux jurys sont invités, dont au moins un dans la spécialité concernée.

Le programme imposé est disponible sur le site internet du CRR quelques semaines avant l'échéance. Celui-ci sera d'une durée minimale de 15 mn et d'une durée maximale de 20 minutes.

L'audition est suivie d'un entretien de motivation d'une durée de 5 mn à huis clos. Pour les admis, un test de Formation Musicale obligatoire ainsi qu'un test de déchiffrage seront proposés à une date ultérieure. Ceux-ci ne sont pas éliminatoires.

Le CPES s'adresse aux élèves titulaires du DEM ou destinés à l'obtenir prochainement *. Les demandes internes sont proposées par le professeur et validées par la Direction des Etudes (conseillère musique ou Direction)

Le CPES est une offre d'enseignement constituée de 750 heures dont les modalités sont précisées en annexe. Il est possible d'obtenir une équivalence de certaines UV par validation du parcours antérieur. Au début du cycle, les objectifs et contenus du parcours sont définis à travers un entretien avec l'élève.

A chaque fin d'année, il est demandé aux élèves de nous informer des concours présentés durant l'année. Ceux qui n'ont pas obtenu d'admission ou d'admissibilité dans un établissement d'enseignement supérieur doivent présenter un programme de 7 minutes devant jury.

* Sauf en chant, jazz et MAA où il existe une plus grande tolérance

4. LES PARCOURS HORS-CURSUS

a) LE PARCOURS ACCOMPAGNE

A partir de la 2^{ème} année du cycle 2 et sur proposition commune de l'élève et de son professeur d'instrument (validée par la direction), ce parcours s'adresse aux élèves désireux de suivre une pratique collective accompagnée d'un cours instrumental hebdomadaire de 30 minutes (aménagement en cours par quinzaine possible).

Ce contrat de formation est annuel. Une commission de fin d'année dresse le bilan du parcours et se prononce sur la possibilité ou non d'un renouvellement.

b) LE PARCOURS ADULTE

Ce parcours s'adresse aux élèves de plus de 15 ans souhaitant poursuivre une formation acquise, au CRR ou ailleurs, récente ou plus ancienne.

L'admission a lieu en fonction des places disponibles dans les classes demandées pour une durée d'une année. Une commission de fin d'année dresse le bilan du parcours et se prononce sur la nécessité ou non d'un renouvellement.

Deux parcours possibles :

- Le parcours *Complet* avec 3 cours hebdomadaires obligatoires : le cours d'instrument (30 mn), un cours de Formation Musicale ou de Culture Musicale, et une pratique d'ensemble
- Le parcours *Forfait* qui consiste en un capital de 15 heures à répartir sur l'année en encadrement d'une pratique d'ensemble proposée par le CRR.

c) LES CLASSES DE MAÎTRE

Les classes de Maître sont une occasion offerte aux grands élèves déjà diplômés de prendre une année de cours supplémentaires auprès d'un professeur du CRR.

L'année n'est pas renouvelable.

Admission :

L'admission s'obtient après un examen d'entrée se déroulant généralement au mois de septembre devant un jury. Les affectations sont enregistrées en fonction des places disponibles.

Modalités

Le temps hebdomadaire de cours est de 1h, se déroulant obligatoirement au CRR dès le mois de septembre. S'ajoute à cela, la participation obligatoire à une pratique collective (ensemble vocal, orchestre ou musique de chambre).

Validation du parcours :

La prestation finale de 20 minutes devant jury peut donner lieu à la délivrance d'un *diplôme de récital*.

Le programme est libre.

5. LES PRATIQUES COLLECTIVES

Le CRR offre la possibilité de s'inscrire uniquement à une pratique chorale ou orchestrale. Les inscriptions sont annuelles. S'agissant des réinscriptions, celles-ci se font ou non, suivant les projets, les formations, les effectifs et les équilibres sonores et également en tenant compte de l'engagement en termes d'implication et d'assiduité durant l'année écoulée.

a) LA PRATIQUE ORCHESTRALE

Les orchestres constitués sont à destination :

- Des élèves du CRR dans le cadre de leurs options obligatoires ou facultatives,
- Des élèves inscrits dans le réseau des écoles de musique,
- Des élèves inscrits dans les classes-orchestre
- De tout amateur désireux de rejoindre l'activité.

Les orchestres proposés sont :

- **Les orchestres d'harmonie** 1^{er} à 3^{ème} cycle, constitués d'instruments à vents, de percussions et d'instruments à cordes basses (Violoncelle/contrebasse).
- **Les orchestres à cordes**, portant les noms d'Orchestre Pizzicato et Ensemble Instrumental des Jeunes, constitués d'instruments à cordes frottées
- **Les orchestres symphoniques**, Junior et 3^{ème} cycle.

Les niveaux requis pour les pratiques orchestrales varient suivant les orchestres :

- **Les Harmonies :**
 - Harmonie 1^{er} cycle : s'adresse aux musiciens de 1^{er} cycle instrumental ayant un minimum de deux années de pratique instrumentale
 - Harmonie 2^{ème} et 3^{ème} cycle : s'adresse aux musiciens de niveau 2nd cycle ou 3^{ème} cycle instrumental.
- **Les Orchestres à Cordes :**
 - Pizzicato : s'adresse aux élèves de 1^{er} cycle instrumental ayant un minimum de deux années de pratique instrumentale
 - Ensemble Instrumental des Jeunes (EIJ) : s'adresse aux musiciens de niveau de second cycle instrumental ; certaines années deux EIJ peuvent être créés, le premier pour les niveaux 2C1-2C2 instrumental, le deuxième pour les niveaux instrumentaux 2C3-2C4.
- **Les Symphoniques :**
 - Orchestre Symphonique Junior : s'adresse aux musiciens de milieu de 2nd cycle instrumental ; il est composé le plus souvent des musiciens de l'EIJ niveau 2C3-2C4, auquel viennent se joindre les instrumentistes en vents-percussion-harpe de fin de 2nd cycle
 - Orchestre Symphonique 3^{ème} cycle : s'adresse aux élèves de niveau Cycle 3.

Recrutement dans les orchestres :

S'il s'agit d'un élève du CRR, l'entrée dans l'orchestre s'effectue via le professeur d'instrument et le Chef d'Orchestre.

S'il s'agit d'un musicien extérieur, en fonction des prérequis et des besoins, l'admission se fait après un entretien avec le chef et 2 répétitions qui ont valeur d'essai. Concernant l'orchestre symphonique, il est demandé une validation auprès d'un des professeurs du CRR.

b) LA MUSIQUE DE CHAMBRE

L'option obligatoire organisée dans le cadre des cursus autour de :

- L'UV de BEM (préparation avec le professeur d'instrument)
- L'UV de CEM (préparation avec le professeur d'instrument)
- L'UV de DEM (préparation avec le professeur d'instrument)

L'inscription en cours de musique de chambre est également ouverte aux élèves extérieurs de niveau de cycle 3, en fonction des places disponibles.

c) LA PRATIQUE CHORALE

Les pratiques chorales sont ouvertes à tous. L'intégration dans les chorales ou chœurs est en fonction du niveau, de l'âge (et de la mue de la voix pour les garçons) :

- Les chorales 1^{er} cycle accueillent des élèves, entre 7 et 12 ans, de cycle 1 en Formation Musicale, en suivant le niveau dans le cycle. La séance hebdomadaire dure 45 minutes.
- La chorale 2nd cycle accueille des élèves collégiens inscrits de niveau 2nd cycle, hormis les garçons de 16 ans dont la voix aurait mué. La séance hebdomadaire dure 1 heure.
- Le chœur Junior accueille en plus des élèves inscrits dans la filière Voix (voir chapitre dédié) des élèves inscrits en 2nd cycle ; c'est un chœur à voix égales, il n'accueille pas les garçons ayant mué, ceux-ci pouvant alors intégrer le chœur Etudiant. La séance hebdomadaire dure 1 heure 30 minutes.
- Le chœur Etudiant accueille, en plus des élèves inscrits dans la filière Voix (voir chapitre dédié) des élèves instrumentistes de niveau Cycle 3 (ou de Cycle 2 pour les garçons ayant mué) ne pouvant intégrer une pratique collective instrumentale. La séance hebdomadaire dure 1 heure 30 minutes.
- Le chœur de chambre accueille des étudiants inscrits en 2nd et 3^{ème} cycle de la classe de chant (voir chapitre dédié), et si l'effectif le permet, des chanteurs extérieurs de très bon niveau. La séance hebdomadaire dure 2 heures.

Recrutement dans les chorales et les chœurs :

Dans le cas d'élèves pour lesquels la pratique chorale n'est pas obligatoire ou qui souhaitent s'inscrire seulement dans cette pratique, l'admission s'effectue, selon les besoins en effectifs, après un entretien et deux séances qui ont valeur d'essai.

d) LES CONSORTS

Il existe pour les élèves du CRR des pratiques d'ensemble instrumental (ensemble de flûtes, ensemble de guitares, ...), à géométrie variable qui sont gérées par les professeurs d'instrument au gré de leurs projets pédagogiques.

C. LA FORMATION MUSICALE

Le département *Formation Musicale* a deux vocations :

- D'une part, celle d'être associée à toute pratique instrumentale, vocale ou chorégraphique au sein du CRR, depuis les débuts jusqu'à l'aboutissement des études suivies, apportant à la fin de chaque cycle *la validation de l'unité de valeur correspondant aux diplômes obtenus*,
- D'autre part, sa vocation propre de *cursus* complet et professionnalisant, menant à la validation du CEM et du DEM de FM, que l'on appelle Formation Musicale Spécialisée.

Au cœur de tous les apprentissages, la Formation Musicale apporte des outils techniques, des repères culturels et un savoir-être collectif permettant à l'étudiant de se projeter dans une pratique ultérieure autonome, pérenne et motivée. La diversité de mise en pratique des œuvres permet de dépasser les éventuelles limites instrumentales, quels que soient l'âge ou le degré de progression, et de s'ouvrir au répertoire le plus vaste possible.

1. LES PARCOURS

Le 1^{er} cycle de formation musicale

| Y | Niveaux | Temps de cours hebdomadaires | Commentaires |
|---|----------------|------------------------------|---|
| Cycle 1 <i>Durée 4 ou 5 ans</i> | 1C1 | 1h | Aux cours de formation musicale sont jumelées des séances de chant choral de 45 minutes hebdomadaires obligatoires. |
| | 1C2 | 1h15 | |
| | 1C3 | 1h30 | |
| | 1C4 | 1h30 | |
| | Fin de cycle 1 | 1h30 | |

La préparation du brevet de second cycle d'instrument ou de chant

| Cycles | Niveaux | Temps de cours hebdomadaires | Commentaires |
|---|-----------|------------------------------|--------------|
| Cycle 2 <i>Durée 3 à 4 ans</i> <i>Préparation du BEM instrumental et vocal</i> | B1 | 2h | |
| | B2 | 2h | |
| | B3 | 2h | |
| | UV de BEM | 2h30 | |

La préparation des cycles 3 et spécialisés d'instrument et de chant

| Appellation à la rentrée 2021-22 | Temps de cours |
|----------------------------------|----------------|
| UV de CEM instrumental ou vocal | 2h30 |
| UV de DEM instrumental ou vocal | 3h |

Le cycle spécialisé de Formation Musicale :

Pour entrer dans ce cycle, il est nécessaire d'avoir validé l'UV de Formation Musicale du DEM Instrumental.

Le cycle spécialisé FM COP est constitué de 4 entités :

- Le module principal qui comporte : le cours de Formation Musicale, le cours de polyphonie vocale et le cours de Commentaire d'écoute
- Le module associé qui comporte un cours du département Culture Musicale au choix
- Les modules complémentaires comprenant un cours de Direction de Chœur et un cours de pratique du clavier
- Les unités d'enseignement obligatoires et au choix (détaillées dans le tableau des parcours).

| Niveaux | Cours Obligatoires | Durée Hebdomadaire |
|---|--|---|
| Le CEM de FM <i>Durée : 1 an</i> | <u>Module principal</u> - Dominante FM - Polyphonie vocale - Commentaire d'écoute | 3h30 hebdomadaire 0h45/ 15 jours 1h30 |
| | <u>Module associé</u> Culture musicale Au choix : - Analyse - Histoire de la Musique (ou Écriture pour les non francophones) - Ecriture | 1h30 à 2h30 |
| | <u>Module complémentaire</u> - Initiation Technique Vocale - Pratique du clavier : <i>Pour les pianistes</i> Au choix : - Accompagnement - Harmonisation au clavier et improvisation - Basse continue <i>Pour les non-pianistes</i> Au choix : - Piano complémentaire - Basse continue | 30 minutes par petits groupes 30 minutes |
| Le DEM de FM <i>Durée : 1 à 2 ans</i> | <u>Module principal</u> - Dominante FM - Polyphonie vocale - Commentaire d'écoute | 3h30 hebdomadaire 0h45/ 15 jours 1h30 |
| | <u>Module associé</u> Culture musicale. Choisir parmi : - l'analyse - l'histoire de la Musique - l'écriture | 1h30 à 2h30 |
| | <u>Module complémentaire</u> - Initiation Direction de Chœur - Pratique du clavier : <i>Pour les pianistes</i> Au choix : - Accompagnement - Harmonisation au clavier et improvisation - Basse continue <i>Pour les non-pianistes</i> Au choix : - Piano complémentaire - Basse continue | 1h30 30 minutes |

2. LE SUIVI DES ELEVES

Le contrôle continu est en vigueur tout au long du cursus. Un relevé vient poser un diagnostic à la fin de chaque semestre. En cas de problème de comportement, de déficit de motivation, d'implication ou de travail, l'élève ou sa famille, s'il est mineur, est convoqué. Conformément au règlement intérieur, l'élève peut être sanctionné (avertissement, exclusion provisoire ou exclusion définitive).

3. LA VALIDATION DES PARCOURS

En cycle 1 de Formation Musicale

Les niveaux 1C1 à 1C4 sont évalués en contrôle continu.

L'obtention du Fin de cycle 1 se fait sur examen (les notes prennent en compte l'examen pour 50% et le contrôle continu pour 50%).

En cycle 2 de Formation Musicale

Les niveaux B1 à B3 sont évalués en contrôle continu.

L'obtention de l'UV de BEM se fait sur examen (les notes prennent en compte l'examen pour 50% et le contrôle continu pour 50%).

A partir du cycle 3, une commission proclame les résultats et l'obtention des UV.

Le CEM de Formation Musicale s'obtient à la fin du COP 1^{ère} année après obtention des 6 UV :

- L'UV de Dominante FM 1^{ère} année (examen)
- L'UV de polyphonie vocale (attestation de participation sur critères d'assiduité et d'implication)
- L'UV de commentaire d'écoute (attestation de participation sur critères d'assiduité et d'implication)
- L'UV de culture musicale choisie (examen)
- L'UV de clavier (attestation de participation sur critères d'assiduité et d'implication)
- En fonction des places disponibles, l'UV d'initiation à la technique vocale (attestation de suivi).

Le DEM de Formation Musicale s'obtient à la fin du COP 2^{ème} année après obtention des 6 UV :

- L'UV de Dominante FM 2^{ème} année (examen)
- L'UV de polyphonie vocale (attestation de participation sur critères d'assiduité et d'implication)
- L'UV de commentaire d'écoute (attest. de participation sur critères d'assiduité et d'implication)
- L'UV de DEM de culture musicale. Une discipline à choisir parmi l'analyse, l'histoire de la musique et l'écriture (examen)
- L'UV de clavier (attestation de participation sur critères d'assiduité et d'implication)
- L'UV d'initiation à la Direction de chœur (attestation de participation sur critères d'assiduité et d'implication).

D. CULTURE ET CRÉATION

« Culture et création » est un département comprenant l'ensemble des disciplines suivantes : histoire de la musique, analyse, écriture, composition. Ce département a la particularité de proposer à la fois des disciplines complémentaires aux parcours musique, et des disciplines dominantes préparant, dans le cadre de ses 3^e cycles respectifs, à des métiers diversifiés de la musique et aux concours d'entrée des classes de culture, d'écriture et de composition des établissements supérieurs, français (Pôles sup, CNSM de Paris et de Lyon, etc.) et étrangers.

Pour clarifier, nous avons distingué trois entrées au sein de ce département :

- Les cours pris séparément dans le cadre d'options figurant dans d'autres cursus, d'autres maquettes.
- Le cycle d'initiation qui prépare notamment à l'UV de culture musicale souvent nécessaire à l'obtention des diplômes (CEM, DEM instruments & voix) et au BEM de Culture et création.
- Le cycle 3 (CPA) et le cycle spécialisé (COP) qui constituent une formation destinée à préparer le CEM et le DEM de culture et création.

Avant l'entrée en cycle 3, il est proposé un cycle d'initiation de deux ans pour les élèves n'ayant jamais pratiqué ces disciplines.

Ouvert à partir du B3 de FM (et du B1 pour la composition), ce département offre par sa complémentarité et la diversité de ses disciplines une ouverture aux métiers de la musique. Doté d'un studio d'électroacoustique et d'un pôle création pluridisciplinaire, il permet en parallèle à une pratique instrumentale et/ou vocale d'approfondir le répertoire, de s'ouvrir à des œuvres nouvelles, de développer sa créativité, sa réflexion, ainsi qu'un goût de la recherche, de la médiation, et du spectacle vivant, au carrefour du théâtre, de la musique et de la danse.

| Cycles | Cours obligatoires | Durée | Cours optionnels |
|--|---|--|---|
| Cycle d'orientation professionnelle – COP <i>Durée 2 à 3 ans</i> Préparation au passage du DEM | Formation Musicale jusqu'à validation de l'UV de DEM Commentaire d'écoute si UV non validée | 3h 1h30 | Ecriture, Improvisation/harmonie clavier, Improvisation libre, Basse continue, Direction d'ensemble vocal, Composition/MAO, Ecoute et analyse des musiques électroacoustiques (1 semestre), Piano complémentaire, Instrumentation/Orchestration, Initiation à l'édition de partition (Finale, Musescore, Sibelius), Histoire XXe-XXIe (1 semestre). |
| | Discipline dominante au choix : histoire de la musique, analyse, écriture, composition instrumentale ou composition électroacoustique. Modules associés : UV de fin de cycle d'initiation, selon dominante choisie* : *Si dominante histoire : module d'analyse. Si dominante analyse : module d'histoire. Si dominante écriture : module d'analyse ou d'histoire. Si dominante composition instrumentale : modules de composition électroacoustique et écriture. Si dominante composition électroacoustique : modules de composition instrumentale et écriture. Modules de pratiques complémentaires : Pour dominantes histoire, analyse, écriture : - Improvisation/ Harmonie clavier Pour dominantes histoire, analyse : - 1 projet de médiation - Ecriture (au moins 1 an) Pour dominante écriture : - Composition (au moins 1 an) Pour dominante composition : - Composition mixte (projet de 2 ^{ème} année) - Instrumentation /Orchestration Pour les non-pianistes (toutes dominantes) : piano complémentaire. | Analyse ou histoire : 3 à 4h. Ecriture ou composition : 2 à 3h. 1h30 1h pour la composition instrumentale. 30mn + 45mn d'impro en groupe (facultatif). 1h30 1h de composition instrumentale + 1h30 de composition électroacoustique 1h 30 mn | |

2. LE SUIVI DES ELEVES

Le contrôle continu est en vigueur tout au long du cursus (sous la forme de travaux écrits ou d'exposé). Un relevé vient poser un diagnostic à la fin de chaque semestre. En cas de problème de comportement, de déficit de motivation, d'implication ou de travail, l'élève ou sa famille, s'il est mineur, est convoqué. Conformément au règlement intérieur, l'élève peut être sanctionné (avertissement, exclusion provisoire ou exclusion définitive).

3. LA VALIDATION DES PARCOURS

En cycle d'initiation (années 1 et 2) :

Ce cycle mène :

- A l'obtention de l'UV pour les DEM instruments/voix et cursus de composition,
- au BEM de *Culture et création*.

L'UV pour les DEM est validée par un jury interne au CRR.

Le BEM de culture et création est décerné aux élèves ayant validé les UV ci-dessous (détaillées dans le tableau « Parcours » correspondant), à l'issue d'un entretien bilan :

- UV de fin de cycle d'initiation dans (au moins) deux disciplines : UV d'histoire ou d'analyse (contrôle continu pour 50% et examen final pour 50%); UV d'écriture, de composition instrumentale et de composition électroacoustique (examen)
- UV de Formation Musicale de BEM (contrôle continu pour 50% et examen final pour 50%)
- UV de module(s) complémentaire(s) selon disciplines choisies : commentaire d'écoute, écoute et analyse des musiques électroacoustiques, analyse XXe-XXIe (contrôle continu).

Le BEM de culture et création est validé par jury.

En cycle 3 CPA :

Le CEM de culture et création est décerné aux élèves ayant validé les 4 UV ci-dessous (et détaillées dans le tableau « Parcours » correspondant), à l'issue d'un entretien bilan :

- UV de dominante histoire ou analyse de fin de 1^e année de cycle 3 (examen 70% & contrôle continu 30%); UV de dominante écriture ou composition (instrumentale ou électroacoustique) de fin de 1^e année de cycle 3 (examen)
- Fin de 1^e année (au moins) du cycle d'initiation pour les modules complémentaires : histoire ou analyse (contrôle continu pour 50% et examen final pour 50%) ; écriture ou composition (instrumentale ou électroacoustique) (examen)
- UV de commentaire d'écoute (contrôle continu)
- UV de Formation Musicale de CEM (contrôle continu pour 50% et examen final pour 50%)
- Module(s) de pratique (attestation de participation sur critères d'assiduité et d'implication)

En cycle spécialisé COP :

Le DEM de culture et création est décerné aux élèves ayant validé les 4 UV suivants (et détaillées dans le tableau « Parcours » correspondant), à l'issue d'un entretien bilan.

- UV de dominante histoire ou analyse de fin de cycle 3 (examen 70% & contrôle continu 30%) ; UV de dominante écriture ou composition (instrumentale ou électroacoustique) de fin de cycle 3 (examen)
- UV de fin de cycle d'initiation pour les modules complémentaires : histoire ou analyse (contrôle continu pour 50% et examen final pour 50%) ; écriture ou composition (instrumentale ou électroacoustique) (examen)
- UV de commentaire d'écoute (contrôle continu)
- UV de DEM de Formation Musicale (examen)
- Module(s) de pratique (attestation de participation sur critères d'assiduité et d'implication)

E. LES COURS D'ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

En ce qui concerne les cours d'accompagnement au CRR, il s'agit de distinguer ceux qui viennent enrichir et compléter la formation globale des élèves au sein des parcours instrumentaux et la maquette « Accompagnement » qui représente un cursus propre.

Les modalités qui concernent les modules d'enrichissement sont explicitées dans les maquettes instrumentales. Ci-dessous figurent les modalités propres au cursus.

1. L'ADMISSION

Prérequis : Elèves admis en cycle spécialisé de piano

L'admission en Accompagnement en piano se fait sur concours. En général, il s'agit pour les candidats de jouer un court extrait orchestral déjà réduit, de déchiffrer avec un instrumentiste (mise en loge), d'interpréter une œuvre pour piano seul au choix du candidat (5 à 10 mn), et d'accompagner un chanteur (transposition possible selon la difficulté de la mélodie). Le court extrait orchestral et la mélodie à accompagner seront communiqués 1 semaine avant.

L'épreuve se déroule devant un jury interne pour les CPA et COP et devant un jury externe pour les CPES.

2. LES PARCOURS

| Cycles | Cours obligatoires | Durée hebdomadaire | Cours Optionnels |
|--|--|-------------------------------|--|
| Cycle d'orientation professionnelle – COP Préparation au passage du DEM <i>Durée 2 à 3 ans</i> | Formation Musicale jusqu'à validation de l'UV de DEM (ou validation d'un niveau équivalent) | 3 h | Chorales, cours de culture musicale, MAO, direction de chœur, percussions africaines, MAA, jazz, improvisation * |
| | Accompagnement au piano | 1 h | |
| | Déchiffrage avec un instrumentiste, transposition avec un chanteur ou réduction d'orchestre | 30 mn | |
| | Harmonisation au clavier | 1 h | |
| | Pratique collective (ateliers avec des chanteurs, session d'orchestre) | 2 h | |
| | UV supplémentaire (1 en option) : Accompagnement de danse (2 ans) Accompagnement vocal Direction de chœur | 1h+1h Pratique Pratique | |

* Les élèves inscrits en accompagnement de danse ont 1h de théorie et 1h de pratique en cours de danse. Le cours optionnel d'improvisation est conseillé.

A noter : les élèves étudiants en classe d'accompagnement seront sollicités pour accompagner des événements (auditions, projets, cours) faisant partie intégrante de leur cursus.

3. LE SUIVI DES ELEVES

L'évaluation continue :

Le contrôle continu est en vigueur tout au long du cursus. Un relevé vient poser un diagnostic à la fin de chaque semestre. En cas de problème de comportement, de déficit de motivation,

d'implication ou de travail, l'élève ou sa famille, s'il est mineur, est convoqué. Conformément au règlement intérieur, l'élève peut être sanctionné (avertissement, exclusion provisoire ou exclusion définitive).

4. LA VALIDATION DES PARCOURS

En cycle spécialisé COP, le DEM est décerné aux élèves ayant fait valider les 5 UV à l'issue d'un entretien bilan.

- UV d'accompagnement au piano (épreuve de déchiffrage, transposition, harmonisation au clavier, réduction d'orchestre)
- Pratique collective Session d'orchestre (contrôle continu)
- UV de participation à la vie musicale du CRR : accompagner une audition de classe, ou une session d'un des différents chœurs du CRR, ou participer à un concert comme accompagnateur permettra de valider cette UV.
- UV de Formation Musicale de DEM
- UV supplémentaire (2 ans) : Accompagnement de danse.

* A noter : Les élèves ayant validé cette UV supplémentaire (2 ans) se voient gratifiés d'une spécialisation Accompagnement Danse sur leur DEM d'accompagnement.

La direction du CRR étudie la possibilité d'équivalence en fonction des parcours déjà réalisés (en FM et Culture musicale).

F. FILIERE VOIX ET CHANT

L'initiation vocale permet aux enfants de 7 à 15 ans d'entrer dans un cursus vocal et choral complet.

1. LA FILIERE VOIX

a) L'INITIATION

L'initiation vocale s'articule autour de trois chœurs que les élèves rejoignent selon le niveau scolaire suivi.

L'entrée dans l'un des chœurs se fait sur audition en début d'année, qui comprend :

- Un chant au choix du candidat,
- Un petit travail vocal avec les chefs de chœur et professeurs de technique vocale.

b) LE CURSUS

| Niveaux | Cours Obligatoires | Durée Hebdomadaire | Cours Optionnels |
|---|---|------------------------|--|
| Chœur Préparatoire (de CE1 à CM1 inclus) Il concerne les niveaux 1C1-1C2. | Chœur | 45 mn | Instrument Complémentaire |
| | Technique Vocale | 30 mn en 2 groupes | |
| | Formation Musicale | Selon année dans cycle | |
| Chœur Piccolo (de CM2 à 5 ^{ème} inclus) Les niveaux FM suivis sont 1C3, 1C4 et B1. | Chœur | 1 h | Instrument Complémentaire |
| | Technique Vocale | 45 mn en 2 groupes | |
| | Formation Musicale | Selon année dans cycle | |
| Le Chœur Junior (de 4 ^{ème} à la 2 nd) Les niveaux suivis sont B2, B3 et B4. | Chœur | 1h30 | Instrument Complémentaire (polyphonique conseillé) |
| | Technique Vocale | 45 mn en 2 groupes | |
| | Formation Musicale traditionnelle ou possibilité de suivre la FM Chanteurs si l'UV de CEM est validé. | Selon année dans cycle | |

c) LA VALIDATION DES PARCOURS :

Sauf dérogation validée par la direction, les élèves doivent se présenter à l'examen lorsqu'ils sont en fin de cycle c'est-à-dire 4^{ème} et 5^{ème} année pour les cycles 1 et 2 et 2^{ème} année en cycle 3 (CPA et COP). Les élèves inscrits en 3^{ème} année destinés à présenter l'examen de fin de cycle participent au contrôle mi-cycle pour obtenir la validation de l'équipe.

En cycle 1, l'attestation de fin du cycle 1 s'obtient après la validation des 3 UV suivantes :

- L'UV vocale constituée d'un chant (interprété en soliste) choisi parmi le jury dans une liste de 3 chants préparés durant l'année et d'un morceau libre en polyphonie (duo)
- L'UV de Formation Musicale (voir les modalités du « fin de cycle »)
- L'UV de chant choral (attestation de participation sur critères d'assiduité et d'implication).

Même si le CRR met tout en œuvre pour articuler le parcours dans sa globalité, un élève qui obtient une UV avant l'autre poursuit ses études dans le niveau supérieur.

En cycle 2, le brevet s'obtient après obtention des 4 UV suivantes :

- L'UV vocale constituée d'un chant (interprété en soliste) choisi par le jury dans une liste de 5 morceaux préparés durant l'année et de deux morceaux libres, en polyphonie (duo ou petit ensemble)
- L'UV niveau de fin de 3^{ème} année de Cycle 2 de Formation Musicale
- L'UV de pratique chorale (attestation de participation sur critères d'assiduité et d'implication)
- L'UV « exposé » d'environ 5 pages sur un thème libre (délivrance par la direction).

Même si le CRR met tout en œuvre pour articuler le parcours dans sa globalité, un élève qui obtient une UV avant l'autre poursuit ses études dans le niveau supérieur.

2. LE CHANT

Le cursus Chant aborde le répertoire de la musique savante occidentale (le jazz et les musiques actuelles sont enseignées dans d'autres cursus).

a) L'ADMISSION

En fonction des places disponibles, le cursus chant est ouvert sur concours d'entrée à partir de 16 ans. Une liste d'attente peut être constituée.

Un cours individuel peut être proposé dans la période du concours afin de mieux accompagner le candidat dans la définition de son projet, de son profil et de son engagement.

Pour toute entrée au CRR, un concours inclut :

- Une audition chantée d'un programme devant un jury
- Une évaluation de Formation Musicale
- Un entretien de motivation.

Pour l'entrée en parcours Adulte ainsi qu'en cycle 1, le concours consiste à présenter un morceau libre. Le CRR se tient à la disposition des candidats souhaitant être conseillés.

Pour l'entrée en cycle 2, le programme à préparer pour le concours comporte deux morceaux libres (langues et styles différents).

Pour l'entrée en CPA, le programme à préparer pour le concours comporte trois morceaux libres (langues et styles différents).

Pour l'entrée en COP, le programme à préparer pour le concours comporte quatre morceaux libres (langues et styles différents).

Le jury se réserve le droit de n'écouter qu'une partie du programme proposé par le candidat.

Pour l'entrée en CPES, se référer au paragraphe CPES du parcours diplômant Musique.

b) LES PARCOURS

| Niveaux | Cours Obligatoires | Durée Hebdomadaire | Cours optionnels |
|--|---|---|---|
| Cycle 1 | Chant | 30 mn | Piano complémentaire (dans la limite des places disponibles) Direction de chœur Culture musicale, composition, analyse, écriture, théâtre, danse (dans tous les cas sous réserve de l'accord du professeur du cours optionnel) |
| | FM jusqu'à validation du Fin de cycle 1 | Variable suivant le niveau | |
| | Chœurs | De 1h30 à 2h | |
| Cycle 2 | Chant | 45 mn | Piano complémentaire (dans la limite des places disponibles) Direction de chœur Culture musicale, composition, analyse, écriture, théâtre, danse (dans tous les cas sous réserve de l'accord du professeur du cours optionnel) |
| | FM jusqu'à validation du B3 | Variable suivant le niveau | |
| | Musique de Chambre Vocale | Variable suivant le niveau | |
| | Chœur de Chambre | 2 h | |
| Cycle 3 – CPA | Chant | 60 mn | Musique de chambre avec instruments Piano complémentaire ou harmonie au clavier ou basse continue (dans limite des places disponibles) Culture musicale, composition, analyse, écriture, théâtre, danse (dans tous les cas sous réserve de l'accord du professeur du cours optionnel) |
| | FM jusqu'à validation de l'UV de CEM | Variable suivant le niveau | |
| | Musique de chambre vocale | Variable suivant le niveau | |
| | Une unité d'enseignement au choix (culture musicale, composition, analyse, écriture, direction de chœur) | Variable suivant le cours ; sur deux années | |
| | Chœur de chambre | 2 h | |
| | Déchiffrage | 30 mn 1 semaine/2 | |
| Cycle d'orientation professionnelle – COP | Chant | 60 mn | Musique de chambre avec instruments Piano complémentaire ou harmonie au clavier ou basse continue (dans limite des places disponibles) Culture musicale, composition, analyse, écriture, théâtre, danse (dans tous les cas sous réserve de l'accord du professeur du cours optionnel) Direction de chœur |
| | FM jusqu'à validation du 3ème Cycle Chanteurs | Variable suivant le niveau | |
| | Musique de chambre vocale | Variable suivant le niveau | |
| | Culture musicale : Histoire de la musique, Analyse ou écriture sur 2 ans Pour les non francophones analyse ou écriture sur 1an, la première année obligation de suivre des cours de français | Variable suivant le cours ; sur deux années | |
| | Chœur de chambre | 2 h | |
| | Déchiffrage | 30 mn 1 semaine/2 | |

c) LE SUIVI DES ELEVES

L'évaluation continue :

Le contrôle continu est en vigueur tout au long du cursus. Un relevé vient poser un diagnostic à la fin de chaque semestre. En cas de problème d'assiduité, de comportement, de déficit de motivation, d'implication ou de travail, l'élève ou sa famille, s'il est mineur, est convoqué. Conformément au règlement intérieur, l'élève peut être sanctionné (avertissement, exclusion provisoire ou exclusion définitive).

d) LA VALIDATION DES PARCOURS

En cycle 1 :

L'attestation de cycle 1 est délivrée aux élèves ayant validé les 3 UV ci-dessous :

- L'UV de chant (examen de fin de cycle)
- L'UV de Formation Musicale (fin de cycle 1)
- L'UV de pratique collective (attestation de participation sur critères d'assiduité et d'implication)

En cycle 2 :

Le BEM de Chant est décerné aux élèves ayant validé les 4 UV ci-dessous :

- L'UV de Chant (examen de fin de cycle 2)
- L'UV de BEM de Musique de chambre (examen)
- L'UV de BEM Formation Musicale (examen)
- L'UV exposé *thématique libre* dans lequel se dégage une vision personnelle constitué de 5 pages environ (délivrance par la direction)

En CPA :

Le CEM de Chant est décerné aux élèves ayant validé les 4 UV ci-dessous (et détaillées dans les maquettes correspondantes), à l'issue d'un entretien bilan :

- L'UV de Chant (examen ; voir modalités du CEM dans la fiche annexe)
- L'UV de CEM de Musique de chambre (examen). Il est également possible de l'obtenir sur un projet préalablement validé par la direction.
- L'UV de CEM Formation Musicale Chanteurs (examen)
- L'UV de CEM de déchiffrage (examen)
- L'UV de pratique collective (attestation de présence et de participation au chœur de chambre)

En COP :

Le DEM de Chant est décerné aux élèves ayant validé les 6 UV suivantes :

- L'UV de Chant (examen de fin de cycle)
- L'UV de DEM de Musique de chambre (examen). Il est également possible de l'obtenir sur un projet préalablement validé par la direction.
- L'UV de DEM de Formation Musicale validée au niveau 3^{ème} cycle chanteurs (examen)
- L'UV de DEM de déchiffrage (examen)
- L'UV de modules complémentaires : 1 au choix parmi les disciplines suivantes : histoire de la musique, analyse ou écriture
- L'UV de pratique collective (attestation de présence et de participation au chœur de chambre)

G. LE CURSUS DIRECTION DE CHOEUR

1. CONDITIONS D'ADMISSION

Il s'agit de distinguer 5 entrées dans ce département :

- Les cours pris séparément dans le cadre d'options figurant dans d'autres cursus, dans d'autres maquettes. Les élèves déjà inscrits au CRR choisissent cette option.
- Le cycle d'initiation qui prépare à l'entrée dans les cycles 3, spécialisé ou préparatoire à l'enseignement supérieur. Le prérequis est un niveau de fin de second cycle de formation musicale. L'entrée se fait sur entretien et si besoin, d'une séance pratique d'évaluation.
- Le cycle 3 (CPA) qui constitue une formation destinée à préparer le CEM de Direction de chœur.
- Le cycle d'orientation professionnelle qui constitue une formation destinée à préparer le DEM de Direction de chœur.
- Le cycle préparatoire à l'enseignement supérieur qui prépare à l'entrée dans les pôles supérieurs ou dans les CNSM.

Pour l'entrée en CPA, COP ou en CPES, l'examen comporte l'interprétation d'un chant, un déchiffrage chanté, l'exécution d'un choral de Bach au piano (partition remise au candidat une semaine avant l'examen), 20 à 30 minutes de direction d'un des chœurs du CRR (partition remise une semaine à l'avance), ainsi qu'un test de FM.

2. LES PARCOURS

| Niveaux | Cours Obligatoires | Durée Hebdomadaire | Cours Optionnels |
|---|--|-------------------------------------|---|
| Cycle d'initiation 1 à 3 années | Cours collectif de Direction de Chœur | 3h30 | Piano complémentaire Ou harmonie au clavier Ou basse continue |
| | Cours individuels de Direction de Chœur | 20 min | |
| | Formation Musicale | Variable suivant le niveau | |
| | Une unité d'enseignement au choix (culture musicale, composition, analyse, écriture, théâtre, danse) | Variable suivant le niveau | |
| | Chœur de Chambre | 2 h | |
| | Chant (si niveau inférieur au Cycle 2) | 30' individuel ou /groupe | |
| Cycle 3 – CPA Préparation au CEM Durée 1 à 2 ans | Cours collectif de Direction de Chœur | 3h30 | Piano complémentaire Ou harmonie au clavier Ou basse continue |
| | Cours individuels de Direction de Chœur | 20 mn | |
| | FM jusqu'à validation du Fin de 2 nd cycle | Variable suivant le niveau | |
| | Chœur de chambre | 2 h | |
| | Chant (si niveau inférieur au cycle 2) | 30' individuel ou /groupe | |
| Cycle d'orientation professionnelle – COP Préparation au DEM Durée 2 à 3 ans | Cours collectif de Direction de Chœur | 3h30 | Piano complémentaire Ou harmonie au clavier Ou basse continue |
| | Cours individuels de Direction de Chœur | 20 mn | |
| | FM jusqu'à validation du 3 ^{ème} Cycle | Variable suivant le niveau | |
| | Une unité d'enseignement au choix (culture musicale, composition, analyse, écriture, théâtre, danse) | Variable suivant le niveau | |
| | Chœur de chambre | 2 h | |
| | Chant (si niveau inférieur au Cycle 2) | 30' individuel ou /groupe | |
| | Tutorat d'un chœur d'enfant du CRR | 2 semestres sur l'ensemble du cycle | |

A noter que les candidats titulaires d'une licence de musicologie, d'un CAPES ou d'une agrégation de musique pourront obtenir une équivalence dans certaines disciplines.

3. LE SUIVI DES ELEVES

L'Evaluation continue :

Le contrôle continu est en vigueur tout au long du cycle. Un relevé vient poser un diagnostic à la fin de chaque semestre. L'équipe pédagogique intègre autant que possible l'autoévaluation en base d'échanges. Les sujets qui le nécessitent génèrent un conseil d'orientation destiné à rassembler les enseignants concernés par un élève pour échanges et propositions. En cas de problème de comportement, de déficit de motivation, d'implication ou de travail, les élèves ou leurs familles sont convoqués. Conformément au règlement intérieur, l'élève peut être sanctionné (avertissement, exclusion provisoire ou exclusion définitive).

4. LA VALIDATION DES PARCOURS

Le cycle d'initiation se termine par l'entrée dans les cycles supérieurs.

A partir du cycle 3, le CRR fait appel à un jury extérieur.

En CPA : Validation du CEM

Le CEM de Direction de chœur est décerné aux élèves ayant validé les 4 UV ci-dessous (et détaillées dans les maquettes correspondantes), à l'issue d'un entretien bilan :

- L'UV de Direction de chœur (présentation d'un programme compris entre 15 et 20 minutes avec un chœur dont il a la charge).
- L'UV de CEM de Formation Musicale (contrôle continu pour 50% et examen final pour 50%)
- L'UV de participation au chœur de chambre (attestation de présence et de participation)

En COP : Validation du DEM

Le DEM de Direction de chœur est décerné aux élèves ayant validé les 6 UV suivantes (et détaillées dans les maquettes correspondantes) :

- L'UV de Direction de chœur (direction d'un chœur du CRR sur un programme compris entre 20 et 25 minutes).
- L'UV de direction de chœur d'enfants (attestation de présence et de participation)
- L'UV de DEM de culture musicale. Il s'agit d'une discipline au choix parmi histoire de la musique, analyse ou écriture (examen)
- L'UV de direction d'un chœur à l'extérieur du conservatoire (évaluation sur site d'une répétition au sein d'un des chœurs du candidat).
- L'UV de pratique collective (attestation de participation au chœur de chambre)
- L'UV de DEM de Formation Musicale validée au 3^{ème} cycle Chanteurs (examen)

H. LE JAZZ

Les instruments enseignés dans le pôle Jazz sont la batterie, la guitare, le piano, le saxophone, le hautbois, la trompette, la guitare-basse et la contrebasse ; le chant est également enseigné.

1. L'ADMISSION

Le 1er cycle Jazz est réservé à des étudiants (de préférence non scolarisés car la plupart des cours a lieu dans la journée), qui ont déjà un niveau d'instrument de fin de cycle 1 classique.

Le 2nd Cycle Jazz s'adresse aux élèves ayant obtenu leur certificat de fin de premier cycle « Jazz ». Des équivalences peuvent être validées par la Direction.

Le 3^{ème} cycle CPA Jazz et le cycle Spécialisé COP Jazz s'adressent aux élèves ayant obtenu leur brevet de fin de 2^{ème} cycle « Jazz ». Les entrées se font sur un concours (ou accessit CEM ; voir détail dans la fiche CEM)

2. LES PARCOURS

| Cycles | Cours Obligatoires | Durée Hebdomadaire | Cours Optionnels |
|--|----------------------------------|--------------------|--|
| Cycle 1 <i>Durée 3 à 5 ans</i> | Instrument | 30 mn | Histoire du Jazz (2H) MAO, module percussions africaines et toute autre cours dispensé au CRR (s'il y a de la place). |
| | Formation Musicale | 2h | |
| | Atelier d'ensemble | 1h30 | |
| | Arrangement | 2h | |
| Cycle 2 <i>Durée 3 à 5 ans</i> | Instrument | 45 mn | Histoire du Jazz (2h) MAO, module percussions africaines et toute autre cours dispensé au CRR (s'il y a de la place). |
| | Formation Musicale | 2h | |
| | Atelier d'ensemble | 1h45 | |
| | Arrangement | 2h | |
| Cycle 3 – CPA <i>Durée 2 à 3 ans</i> | Instrument | 1h | MAO,et toute autre cours dispensé au CRR (s'il y a de la place). |
| | Formation Musicale | 2h | |
| | Atelier d'ensemble | 2h | |
| | Arrangement | 2h | |
| | Histoire du Jazz | 2h | |
| | Piano ou batterie complémentaire | 30 mn | |
| | Large Band ou Big Band | 2h | |
| Cycle d'orientation professionnelle – COP <i>Durée 2 à 3 ans</i> | Instrument | 1h | MAO,et toute autre cours dispensé au CRR (s'il y a de la place). |
| | Formation Musicale | 2h | |
| | Atelier d'ensemble | 2h | |
| | Arrangement | 2h | |
| | Histoire du Jazz | 2h | |
| | Piano ou batterie complémentaire | 30 mn | |
| | Large Band ou Big Band | 2h | |

3. LA VALIDATION DES PARCOURS

Fin de cycle 1

La validation du cycle 1 consiste en l'interprétation d'1 pièce choisie par le jury dans une liste imposée de 4 morceaux préalablement préparés, avec accompagnement d'une rythmique professionnelle.

Les autres disciplines obligatoires sont évaluées par le contrôle continu ou par l'obtention d'UV quand cela est possible.

Fin de cycle 2 :

La validation du cycle 2 consiste en l'interprétation de 2 pièces choisies par le jury dans une liste imposée de 5 morceaux préalablement préparés, avec accompagnement d'une rythmique professionnelle.

Les autres disciplines obligatoires sont évaluées par le contrôle continu ou par l'obtention d'UV quand cela est possible.

En Cycle de pratique amateur :

Le **CEM JAZZ** est composé de 2 unités de valeur et 2 certificats :

- *L'U.V. dominante* : instrument principal : improvisation sur 3 pièces, dont 1 choisie et préparée auparavant par le candidat et le professeur, 1 autre choisie par le candidat qui exprime son univers musical, et 1 choisie par le jury sur une liste de 3 pièces faisant partie du répertoire travaillé en cours d'année ; cette restitution se fait avec l'accompagnement d'une section rythmique professionnelle.
- *Au choix* :
 - o Soit l'U.V. complémentaire de projet personnel : il s'agit d'un concert de 20 minutes maximum à présenter en public. Ce projet doit contenir des éléments de création, composition et/ou arrangement.
 - o Soit l'U.V. de Répertoire (choisir 5 « standards » de jazz dans une liste de 20 proposés ; l'étudiant sera invité à jouer 2 des 5 pièces qu'il aura préparées)
- Certificat de Formation Musicale Jazz (Niveau 1-4)
- Certificat d'Histoire du jazz 1 (les styles du jazz).
- *1 UV parmi les choix suivants* :
 - o L'UV complémentaire : Piano ou batterie complémentaire.
 - o Le certificat de MAO
 - o Le certificat de Formation Musicale Jazz Niveau 2
 - o Le certificat Arrangement-écriture-composition Niveau 1
 - o L'UV atelier de percussions traditionnelles
 - o Toute autre UV obtenue au CRR dans une autre discipline.

En cycle d'orientation professionnelle :

Le Diplôme d'Etudes Musicales JAZZ s'obtient par la validation de 5 UV obligatoires :

- *L'UV dominante d'Improvisation* : improvisation sur 2 pièces choisies par le jury sur une liste de 5 morceaux donnée au préalable au candidat ; cette restitution se fait avec l'accompagnement d'une section rythmique professionnelle.
- *L'UV de Groupe* : concert de 20 minutes maximum sur un répertoire original qui comporte au moins une composition personnelle ou à défaut un arrangement du candidat. Sera jugée la qualité collective de la prestation. Cette UV peut être présentée par l'étudiant dès lors qu'il est en 3^e Cycle.
- *L'UV de Batterie complémentaire ou de piano complémentaire* : restitution pratique de 2 pièces de style différent - swing ou bossa-nova- avec l'accompagnement d'une section rythmique d'étudiants du CRR ; sans improvisation.
- *L'UV de Répertoire*, comprenant une épreuve de déchiffrage. L'étudiant devra interpréter 2 morceaux dans une liste de 20 « standards » faisant partie du répertoire du jazz classique et moderne. L'épreuve s'effectuera avec l'accompagnement d'une section rythmique professionnelle. L'épreuve de déchiffrage d'une pièce originale aura une mise en loge de 15 mn.
- *L'U.V. de Culture Musicale JAZZ*, constituée de 3 certificats :
 - o Formation Musicale JAZZ : Validation avec une note de 12/20 minimum (niveau Fin 2^e Cycle de FM Jazz).
 - o Histoire du Jazz : 1ère partie : Panorama chronologique de l'Histoire du Jazz. 2ème partie : monographies ; validation avec une note de 12/20 minimum
 - o Arrangement : Un certificat d'arrangement du premier niveau avec au préalable une année d'initiation (analyse harmonique et fonctionnelle).

Spécificité de la FM Jazz et MAA :

La FM est transversale aux deux disciplines ; elle est répartie sur 4 cours différents :

- La mise à niveau
- Le cycle 1 (C1)
- Le cycle 2 (C2)
- Le cycle 3 (C3).

Pour le cycle 3 CPA Jazz, le niveau minimum à valider en FM est la mise à niveau. Si les besoins du projet personnel de l'étudiant font appel à des savoir-faire nécessitant un niveau de FM supérieur, et après concertation avec l'équipe pédagogique, la validation de la FM Fin de C1 peut être également comptabilisée comme une des UV aux choix.

Pour le cycle spécialisé COP Jazz, le minimum à valider en FM est la fin de C1. Si les besoins du projet personnel de l'étudiant font appel à des savoir-faire nécessitant un niveau de FM supérieur, et après concertation avec l'équipe pédagogique, la validation de la FM Fin de C2 (avec 10 de moyenne) peut être également comptabilisée comme une des UV aux choix.

I. LES MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

Les instruments enseignés dans le pôle MAA sont la basse, la guitare, la batterie, le piano ; le chant est également enseigné.

1. CYCLE 2 : LE CURSUS « MAC 2 »

Le cycle 2 Musiques Actuelles (Cursus Mac 2) est territorial et implanté au sein du réseau des écoles de musique de l'agglomération. Les cours ne se déroulent pas au CRR. Le MAC2 est mis en place pour l'ensemble des disciplines des musiques actuelles (JAZZ/MAA/WORLD/ELECTRO).

Les élèves sont inscrits à la fois dans leur établissement du réseau des écoles de musique et doublent par une inscription au conservatoire, via le secrétariat des écoles de musique partenaires.

a) CONDITIONS D'ADMISSION ET DE PARTICIPATION A MAC2 :

L'entrée en cursus MAC2 s'effectue sur commission après étude des dossiers, audition des élèves et entretien.

L'inscription au sein du MAC 2 :

Les élèves extérieurs peuvent se préinscrire directement sur le site du conservatoire. Les écoles partenaires inscrivent leurs élèves via leur secrétariat.

Un ensemble de connaissances et de compétences est requis, en ciblant des profils diversifiés. Pour un élève de Conservatoire, le MAC2 s'adresse au minimum à un élève de fin de premier cycle, ou déjà en cycle 2 général possédant une expérience personnelle des Musiques Actuelles et souhaitant s'orienter vers ce domaine musical.

La répartition du cursus sur plusieurs sites géographiques facilite la participation des élèves du territoire. Chaque élève admis au MAC2 s'inscrit une seule fois au sein d'une école du réseau, en fonction de différents critères : présence d'un cours en tronc commun sur le site de l'école, proximité géographique de l'école, élève déjà inscrit dans cette école l'année précédente, offre spécifique de cours d'instrument au sein de cette école. Un élève du cursus Mac2 bénéficie de la double inscription au CRR.

b) ORGANISATION DES ETUDES

L'âge d'entrée minimum est de 14 ans.

Le volume horaire hebdomadaire est de 2h45 mn, auxquelles s'ajoutent la participation aux manifestations et projets de l'année et les enseignements non obligatoires.

| Cycles | Cours obligatoires | Durée hebdomadaire | Cours Optionnels |
|--|---|-------------------------------|--|
| Cycle 2 <i>Durée 3 à 5 ans</i> | UV Principale : « Pratique collective et Formation musicale » assurée par le professeur coordinateur du réseau (CRR) : Culture Musicale/Analyse, MAO Pratiques collectives, productions et projets de création. | 2 h | Pratique collective supplémentaire (non obligatoire) |
| | Instrument (dans l'établissement d'inscription) | 45 mn | |
| | UV de participation aux projets : Différents types de projets de pratiques collectives ou de création encadrés par le prof coordinateur du Mac2 et les professeurs concernés en collaboration sur le réseau. | 1h / semaine, 36 h annualisée | |

c) LE SUIVI DES ELEVES

L'évaluation continue

En Formation Musicale

- Contrôle continu portant sur la production de travaux des élèves (relevés, questionnaires, productions MAO, créations personnelles, conception d'écrits).
- Evaluation des prestations de l'élève dans le cadre des pratiques collectives et des projets menés avec la promotion MAC2
- Productions personnelles de l'élève et entretiens d'évaluations.

En instrument

- Contrôle continu mené le professeur d'instrument en relation avec le prof/coordinateur du MAC2
- Evaluation des prestations de l'élève dans le cadre des pratiques collectives non obligatoires.

Contrôle de mi-cycle organisé par le Directeur des études du CRR au cours de la 2^{ème} année en associant un représentant de l'établissement d'inscription et le coordinateur :

- Exécution au CRR d'un morceau libre d'une durée maximum de 5 min.

Afin de préparer au mieux les échéances, une mise en situation est organisée durant l'année en Formation Musicale.

Rappel des objectifs :

- Préparer les élèves aux échéances (concours d'entrée du 3^o cycle)
- Aider les élèves à se situer au sein du cycle et permettre à la direction d'entendre les élèves à la moitié du parcours pour compléter les informations communiquées par les enseignants.

d) LA VALIDATION DES PARCOURS

Obtention du Brevet d'Etudes Musicales de Fin de 2ème Cycle

Validation de l'UV principale de MAC2. Elle prend en compte le contrôle continu à 50% et les résultats de l'examen à 50%.

Examen de FM de fin de cycle sur épreuves. Le contenu des épreuves s'établit selon des critères permettant à l'élève de présenter le concours d'entrée du 3^e cycle (CPES/ Cycle spécialisé). L'entrée en CPA est conditionnée uniquement par l'obtention du diplôme de fin de 2^e cycle.

Validation de l'UV Instrumentale

- Audition de fin de cycle organisée par le CRR (si possible sur un lieu de diffusion) avec un jury extérieur en présence de représentants de l'établissement d'inscription de l'élève.

Prestation pendant lequel l'élève présente un set (entre 12 et 20 minutes) constitué d'un morceau imposé dans une liste de 3 morceaux, et d'un programme libre pour lequel il peut faire appel à des musiciens issues du cours FM MAC2, d'un atelier auquel il a participé pendant le cursus ou à des musiciens extérieurs.

L'élève peut également interpréter des titres en Solo, mobilisant un support numérique. La prestation inclut obligatoirement un titre exécuté en groupe de 3 musiciens au minimum (comprenant le titre imposé).

e) SPECIFICITES DE FONCTIONNEMENT DU CURSUS MAC2.

L'inscription s'effectue au sein de l'école qui accueille l'élève pour la discipline « Pratique instrumentale ». Tout en étant inscrit dans une école de l'Agglomération, ou au CRC de Taverny, l'élève bénéficiera d'une double inscription au CRR qui lui ouvre l'accès aux actions culturelles, manifestations et projets menés avec le CRR ou le département MAA.

Toute école de musique de l'agglomération peut devenir membre participant du cursus MAC2 en inscrivant des élèves pour le cursus.

L'élève suit dans le cadre du cursus MAC2 un cours de FM/MAO en pratique collective. Ce cours est dispensé par un professeur du CRR dans plusieurs établissements du territoire. Dans le cas où ce cours de FM principal n'est pas dispensé au sein de l'établissement où est inscrit l'élève, celui-ci se déplace au sein d'un autre établissement pour suivre ce cours, en accord avec l'établissement concerné.

Le présent règlement des études est partagé avec les écoles et conservatoires partenaires.

L'inscription au cursus est réalisée en début d'année au sein de l'établissement, et aux tarifs en vigueur pratiqués par l'établissement.

Les candidatures peuvent se faire en ligne sur le site des enseignements artistiques de l'agglomération de Cergy Pontoise, les candidats peuvent également demander la fiche de renseignement à l'accueil du CRR ou des écoles de musique du réseau.

Le fonctionnement est supervisé par le professeur/coordonateur du Cursus, qui dispense également le cours de FM/Mac2.

2. LE CYCLE 3

a) LES PARCOURS

| Cycles | Cours obligatoires | Durée hebdomadaire | Cours Optionnels |
|--|---|---------------------------------|------------------|
| Cycle 3 CPA <i>Durée 2 à 3 ans</i> | Cours de pratique instrumentale ou vocale | 1 h | |
| | Atelier MAA de pratique collective | 2h | |
| | FM MAA/JAZZ | 2h | |
| | Arrangement Initiation | 2h | |
| | Histoire des MAA | 2h (sur 2 années) | |
| | MAO | 40h/an (sur 2 années) | |
| | Accompagnement de Projet Personnel | 10h annuelles la dernière année | |
| | Participation à des Master class et concerts (notamment avec le Forum, le Conseil Départemental, l'école ATLA, partenaires) | | |
| Cycle d'orientation professionnelle - COP <i>Durée 2 à 3 ans</i> | Cours de pratique instrumentale ou vocale | 1 h | |
| | Atelier MAA de pratique collective | 2h | |
| | FM MAA/JAZZ | 2h | |
| | Arrangement Initiation | 2h | |
| | Histoire des MAA | 2h (sur 2 années) | |
| | MAO | 40 h/an (sur 2 années) | |
| | Accompagnement de Projet Personnel | 10h la dernière année | |
| | Participation à des Master class et concerts (notamment avec le Forum, le Conseil Départemental, l'école ATLA, partenaires) | | |
| Environnement professionnel (avec notamment l'école ATLA, partenaire) | | | |

Tous les étudiants du département MAA doivent participer activement aux « Midi du jazz & MAA » à 33 Tour et aux « Tribute » du Forum, lieux privilégiés d'expérimentation et de rencontre, ainsi qu'aux autres manifestations proposées au sein de l'établissement.

Les étudiants doivent assister au moins à trois concerts de la programmation, ainsi qu'aux Master Class et rencontres organisés par le CRR.

b) LE SUIVI DES ELEVES

L'évaluation continue :

Le contrôle continu est en vigueur tout au long du cycle. A l'occasion des prestations des élèves tout au long de l'année, des échanges sont organisés entre l'équipe pédagogique et les élèves musiciens. L'équipe pédagogique intègre autant que possible l'autoévaluation en base d'échanges. Les sujets qui le nécessitent génèrent un conseil d'orientation destiné à rassembler les enseignants concernés par un élève pour échanges et propositions. En cas de problème de comportement, de déficit de motivation, d'implication ou de travail, les élèves (ou leurs familles si l'élève est mineur) peuvent être convoqués. Conformément au règlement intérieur, l'élève peut être sanctionné (avertissement, exclusion provisoire ou exclusion définitive).

Durant toutes les années du cycle, les départements organisent leur suivis, présentations et contrôles des élèves en fonction de leurs traditions et du projet mis en place sous l'impulsion des professeurs coordinateurs.

c) LA VALIDATION DES PARCOURS

Le CEM :

Le Certificat d'Etudes Musicales est validé après obtention de 6 UV :

3 U.V imposées :

- L'UV de projet personnel (ou transversal*) : projet de création conduit par l'étudiant (sur prestation de 20/30' en concert)
- Le certificat de « mise à niveau » de Formation Musicale (contrôle continu pour 50% et examen final pour 50%) obtenu à partir de 14/20
- Le certificat d'arrangement initiation / Harmonie (contrôle continu pour 50% et examen final pour 50%).

3 U.V à choisir par les élèves parmi les suivantes (après validation de l'équipe pédagogique) :

- L'UV de Répertoire soit 20 morceaux imposés issus du répertoire des MAA (sur prestation en concert)
- Le certificat de FM MAA/Jazz fin de niveau C1 (contrôle continu pour 50% et examen final pour 50%)
- Le certificat Arrangement-écriture-composition niveau 1 (contrôle continu pour 50% et examen final pour 50%)
- L'UV d'Histoire des MAA (examen + contrôle continu + dossier à préparer et présenter)
- Le certificat de MAO (contrôle continu)
- L'UV d'atelier de percussions traditionnelles (contrôle continu)
- Toute autre UV obtenue au CRR dans une autre discipline.

LE DEM :

Pour obtenir le Diplôme d'Etudes Musicales, il est nécessaire de valider 5 UV :

4 U.V imposées :

- L'UV pratique instrumentale / pratiques collectives (sur prestation de 20 à 30' en concert)
- L'UV de projet personnel : projet de création conduit par l'étudiant (sur prestation de 20/30' en concert)

- L'UV de Culture Musicale : Formation Musicale fin de cycle 1 (14 de moyenne), MAO, Histoire des MAA (12 de moyenne), environnement professionnel (12 de moyenne), Certificat d'arrangement initiation (12 de moyenne).
- L'UV de Répertoire 20 morceaux imposés issus du répertoire des MAA (sur prestation en concert)

1 U.V complémentaire à choisir :

- Le certificat de FM MAA/Jazz fin de C2 (note à 10 de moyenne)
- Le certificat Arrangement-écriture-composition niveau 1
- L'UV d'Histoire du Jazz
- L'UV d'atelier de percussions traditionnelles
- Toute autre UV obtenue au CRR dans une autre discipline.

Spécificité de la FM Jazz et MAA :

La FM est transversale aux deux disciplines ; elle est répartie sur 4 cours différents :

- La mise à niveau
- Le cycle 1 (C1)
- Le cycle 2 (C2)
- Le cycle 3 (C3)

Pour le CPA MAA, le niveau minimum à valider en FM est la mise à niveau. Si les besoins du projet personnel de l'étudiant font appel à des savoir-faire nécessitant un niveau de FM supérieur, et après concertation avec l'équipe pédagogique, la validation de la FM Fin de C1 peut être également comptabilisée comme une des UV au choix.

Pour le COP MAA, le minimum à valider en FM est la fin de C1. Si les besoins du projet personnel de l'étudiant font appel à des savoir-faire nécessitant un niveau de FM supérieur, et après concertation avec l'équipe pédagogique, la validation de la FM Fin de C2 (avec 10 de moyenne) peut être également comptabilisée comme une des UV aux choix.

J. MUSIQUES DU MONDE, SPECIALITE PERCUSSIONS TRADITIONNELLES

1. LES PARCOURS

| Cycles | Cours obligatoires | Durée Hebdomadaire | Cours Optionnels |
|--|---|---|---|
| Cycle 1 <i>Durée 3 à 5 ans</i> | Formation Musicale | 1C1 : 1h ; 1C2 : 1h15 1C3 et 1C4/Fin de Cycle 1 : 1h30 | Chorales, ateliers de pratique collective, et tout autre cours dispensé au CRR (en fonction des places disponibles) |
| | Atelier collectif de Percussions traditionnelles | 1h30 | |
| Cycle 2 <i>Durée 3 à 5 ans</i> | Formation Musicale | B1-B2-B3 : 2h B4/Fin de cycle 2 : 2h30 | Chorales, ateliers de pratique collective et tout autre cours dispensé au CRR (en fonction des places disponibles) |
| | Pratique instrumentale | 2h | |
| | Atelier collectif de Percussions traditionnelles | 45 mn | |
| Cycle 3 – CPA Préparation au passage du CEM <i>Durée 1 à 3 ans</i> | Pratique instrumentale | 2h | |
| | Atelier de pratique collective | 1h30 | |
| | Culture musicale Musique du Monde | 2h | |
| | Formation Musicale Jazz/MAA | 2h | |
| | MAO | 40h/an sur deux années | |
| | Accompagnement de projet personnel (réalisation de projet artistique) | 10h annuelles la dernière années | |
| | Master class et concert (notamment avec le Forum, le Conseil départemental et l'école ATLA) | | |
| Cycle d'orientation professionnelle Vers le DEM <i>Durée 1 à 3 ans</i> | Pratique instrumentale | 1h30 | |
| | Atelier de pratique collective | 2h | |
| | Culture musicale Musique du Monde | 2h | |
| | Formation Musicale Jazz/MAA | 30 mn | |
| | MAO | 40h/an sur deux années | |
| | Accompagnement de projet personnel (réalisation de projet artistique) | 10h annuelles la dernière années | |
| | Master class et concert (notamment avec le Forum, le Conseil départemental et l'école ATLA) | | |
| | Environnement professionnel (avec notamment l'école ATLA, partenaire) | | |

A noter : L'admission en COP s'effectue sur concours d'entrée. Les épreuves consistent en l'interprétation de deux pièces parmi une liste de cinq fournie par le candidat, suivie d'un entretien.

2. LE SUIVI DES ELEVES

L'évaluation continue :

Le contrôle continu est en vigueur tout au long du cycle. A l'occasion des prestations des élèves tout au long de l'année, des échanges sont organisés entre l'équipe pédagogique et les élèves musiciens. L'équipe pédagogique intègre autant que possible l'autoévaluation en base d'échanges. Les sujets qui le nécessitent génèrent un conseil d'orientation destiné à rassembler les enseignants concernés par un élève pour échanges et propositions. En cas de problème de comportement, de déficit de motivation, d'implication ou de travail, les élèves (ou leurs familles si l'élève est mineur) peuvent être convoqués. Conformément au règlement intérieur, l'élève peut être sanctionné (avertissement, exclusion provisoire ou exclusion définitive).

Durant toutes les années du cycle, les départements organisent les suivis, présentations et contrôles des élèves en fonction de leurs traditions et du projet mis en place sous l'impulsion des professeurs coordinateurs.

3. LA VALIDATION DES PARCOURS

La validation du 2nd cycle se fait sous la forme d'une évaluation en contrôle continu (Formation Musicale) et examen de fin de cycle (interprétation de 2 pièces dans une liste imposée de 5, avec accompagnement de musiciens professionnels)

Le **CEM** est validé après obtention de 6 UV :

UV imposés :

- L'UV de pratique instrumentale / pratiques collectives (contrôle continu pour 50% et examen final pour 50%)
- L'UV de projet personnel : projet de création conduit par l'étudiant (prestation de 20 à 30 mn en concert)
- L'UV certificat de culture musicale "musiques du monde" (contrôle continu)
- L'UV Formation Musicale MAA/Jazz "mise à niveau" (contrôle continu pour 50% et examen final pour 50%)
- Le certificat de MAO (contrôle continu).

UV au choix :

1UV est à choisir parmi les suivantes (après validation de l'équipe pédagogique) :

- L'UV Histoire des MAA (certificat obtenu avec examen + contrôle continu + dossier à préparer et présenter)
- L'UV Histoire du Jazz (1^{ère} partie : Panorama chronologique de l'Histoire du Jazz ; 2^{ème} partie : monographies. Validation avec une note de 12/20 minimum)
- La Formation Musicale JAZZ : Validation avec une note de 12/20 minimum (niveau Fin 2nd Cycle de Formation Musicale Jazz).
- L'UV Arrangement-écriture-composition niveau 1 (contrôle continu pour 50% et examen final pour 50%)
- Toute autre UV obtenue au CRR dans une autre discipline.

Le **DEM** est validé après obtention de 6 UV :

UV imposées :

- L'UV de pratique instrumentale / pratiques collectives (prestation de 20 à 30' en concert)
- L'UV de projet personnel : projet de création conduit par l'étudiant et rédaction d'un mémoire de recherches (prestation de 20 à 30mn en concert et sur présentation à l'oral du mémoire)
- L'UV certificat de Culture Musicale "musiques du monde" (contrôle continu)
- L'UV de Culture Musicale MAA : Formation Musicale fin de cycle 1 (14 de moyenne), MAO, environnement professionnel (12 de moyenne). Certificat d'arrangement initiation (12 de moyenne).

UV au choix :

2 UV sont à choisir par les élèves parmi les suivantes (après validation de l'équipe pédagogique) :

- L'UV de Batterie complémentaire ou de piano complémentaire : restitution pratique de 2 pièces de style différent - swing ou bossa-nova- avec l'accompagnement d'une section rythmique d'étudiants du CRR, sans improvisation
- L'UV Histoire des MAA (certificat obtenu avec examen + contrôle continu + dossier à préparer et présenter)
- L'UV Histoire du Jazz: 1ère partie : Panorama chronologique de l'Histoire du Jazz. 2ème partie : monographies, validation avec une note de 12/20 minimum
- L'UV Arrangement-écriture-composition niveau 1 contrôle continu pour 50% et examen final pour 50%)

Toute autre UV obtenue au CRR dans une autre discipline.

IV. PARTIE B : PÔLE DANSE



Trois disciplines sont proposées : la danse contemporaine, la danse classique et la danse jazz
Il existe également en optionnel ou en atelier, le Hip-Hop.

A. L'INITIATION A LA DANSE

Deux années d'initiation pour intégrer les fondamentaux communs aux trois disciplines (classique, jazz, contemporaine) et sensibiliser les élèves aux couleurs de chacune de ces danses.

L'initiation 1 s'adresse aux enfants de 6 ans (au 1er janvier de l'année) quel que soit le niveau scolaire. Le cours a une durée de 1h.

L'initiation 2 s'adresse aux enfants de 7 ans (au 1er janvier de l'année) quel que soit le niveau scolaire. Le cours a une durée de 1h.

B. LE PARCOURS DIPLOMANT

1. LES PARCOURS

L'entrée en danse :

L'entrée en danse se fait lors d'un cours qui permet d'évaluer le niveau, la motivation et l'engagement de l'élève afin de l'orienter vers un parcours adapté et épanouissant.

Lors de ce cours, l'élève est en mouvement dans les trois disciplines proposées au CRR (jazz, classique et contemporaine). L'équipe pédagogique du département danse propose ensuite une entrée en danse au CRR :

- Si l'élève a entre 8 et 10 ans dans le tronc commun (3 disciplines pratiquées au CRR : Danse Jazz, Classique et Contemporaine),
- Si l'élève a plus de 10 ans, il est orienté dans la discipline qu'il a choisie et dans une classe préexistante, si les cursus actuels permettent bien à l'élève de s'y intégrer avec cohérence. L'équipe peut aussi faire part d'une orientation dans une autre discipline si l'élève a montré des qualités certaines dans une danse en particulier.

| Niveaux | Cours Obligatoires | Durée Hebdomadaire | Cours Optionnels |
|---|--|---|--|
| Cycle 1 <i>Durée 3 à 5 ans</i> | 1C1 : Nouveau dispositif « tronc commun » sur les 3 disciplines 3 cours hebdomadaires | 1C1 : chaque cours dure 1h (soit 3 x 1h) | Hip-Hop (à partir de 10 ans) : 1h |
| | 1C2 : 2 cours hebdomadaires dans la discipline choisie NB = le dispositif « tronc commun » sera prolongé à ce niveau à la rentrée 2023-2024 | 1C2 : 2h à 2h30 (soit 2 x 1h ou 1h15) | |
| | 1C3 – 1C4 – 1C5 : 2 cours hebdomadaires dans la discipline principale + 1 cours hebdomadaire dans une discipline complémentaire à partir du 1C3 | 1C3-1C4 et 1C5 : 1h30 chaque cours (soit 2 x 1h30) + 1h pour la complémentaire | |
| Cycle 2 <i>Durée 3 à 5 ans</i> | Discipline Principale | Suivant niveaux et cours : 2C1 : : 2 x 1h30 2C2 : 3h à 3h30 2C3 : 3h à 3h45 2C4-2C5 : 3h à 5h45 | Hip-Hop (à partir de 10 ans) : 1h15 |
| | Formation Musicale Danseurs | 2C1-2C2 : 1h 2C3-2C4-2C5 : 1h15 | |
| Cycle 3 – CPA <i>Préparation au GEC Durée 2 à 4 ans</i> | Discipline Principale | De 5h30 à 7h | Atelier chorégraphique : 2h Hip Hop : 1h30 Formation Musicale Danseurs : 1h30 Culture chorégraphique : 1h30 |
| | Discipline Complémentaire | 1h15 | |
| | Participation à au moins un projet collaboratif durant le cycle ou plusieurs petits projets | Chaque projet a un volume horaire différent variant de 10 à 50 heures. | |
| Cycle d'orientation professionnelle – COP <i>Préparation au DEC Durée 1 à 3 ans</i> | Discipline Principale | De 5h30 à 7h hebdomadaire | Atelier chorégraphique : 2h Hip Hop : 1h30 |
| | Discipline Complémentaire | 1h15 hebdomadaire | |
| | FM Danseurs | 1h30 hebdomadaire | |
| | Culture Chorégraphique | 1h30 hebdomadaire | |
| | Anatomie appliquée au mouvement | 1h hebdomadaire | |
| | Pratique scénique : 1 à 5 spectacles par an | | |
| | Participation à au moins un projet collaboratif par an | Chaque projet a un volume horaire différent variant de 10 à 50 heures. | |
| | Parcours spectateur en relation avec la Scène Nationale ou les théâtres partenaires S'inscrire pour minimum 3 spectacles par an | | |

2. LE SUIVI DES ELEVES

L'évaluation continue :

Le contrôle continu est en vigueur tout au long du cycle. Un relevé vient poser un diagnostic à la fin de chaque semestre. L'équipe pédagogique intègre autant que possible l'autoévaluation en base d'échanges. Les sujets qui le nécessitent génèrent un conseil d'orientation destiné à rassembler les enseignants concernés par un élève pour échanges et propositions. En cas de problème de comportement, de déficit de motivation, d'implication ou de travail, les élèves ou leurs familles sont convoqués. Conformément au règlement intérieur, l'élève peut être sanctionné (avertissement, exclusion provisoire ou exclusion définitive).

Durant le cycle, les départements organisent leur suivis, présentations et contrôles des élèves en fonction de leurs traditions et du projet mis en place sous l'impulsion des professeurs coordinateurs.

Les évaluations à mi-parcours dans chaque cycle : Les élèves se produisent devant l'équipe pédagogique, la Direction du CRR et les professeurs de Formation Musicale Danseurs invités. Les évaluations à mi-parcours se déroulent sous la forme d'une présentation d'un format défini durant le 1^{er} semestre en fonction des projets de l'année.

3. LA VALIDATION DES PARCOURS

En cycle 1, l'attestation est décernée aux élèves ayant satisfait aux épreuves chorégraphiques suivantes :

- Une présentation de classe (épreuve collective)
- Une variation du ministère
- Une composition libre, personnelle ou collective (max 3').

En cycle 2, le Brevet d'Etudes Chorégraphiques (BEC) est décerné aux élèves ayant satisfait aux épreuves chorégraphiques suivantes :

- Une présentation de classe (épreuve collective)
- Une variation du ministère
- Une composition libre, personnelle ou collective (max 3').

En CPA, le Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC) est décerné aux élèves ayant satisfait aux épreuves (voir le détail dans la fiche concernée qui se trouve en annexe 1).

En COP, le Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC) est décerné aux élèves ayant validé les 4 UV suivantes :

- L'UV de l'épreuve chorégraphique (une présentation de classe + une variation imposée du ministère + une composition personnelle de maximum 3'). Il sera demandé une note d'intention d'une page environ, sous la forme de son choix, concernant sa composition personnelle.
- L'UV d'anatomie (attestation de présence et de participation)
- L'UV de culture chorégraphique (attestation de présence et de participation)
- L'UV de Formation Musicale danseurs (validation par contrôle continu + examen) *

*équivalence pouvant être donnée aux élèves musiciens en double cursus

A partir du Cycle 2, une mention TB pourra être attribuée aux élèves particulièrement brillants.

v. PARTIE C : LE THEATRE



A. PARCOURS DECOUVERTE

Découverte 9/10 ans :

- 1h30 de cours hebdomadaire
- Projet collectif et classe ouverte en fin d'année.

Découverte 11/14 ans :

- 2 heures de cours hebdomadaire
- Projet collectif et présentation publique du travail (spectacle)

(accompagnement et retour sur le travail effectué par l'équipe pédagogique)

B. CURSUS DIPLOMANT

1. L'ADMISSION

Le cycle 1 est ouvert à tous, à partir de 15 ans, avec ou sans audition, en fonction du nombre de places et de demandes.

L'entrée en Cycle 2 des élèves extérieurs se fait sur audition (une scène dialoguée de 3 minutes avec partenaire) suivie d'un entretien.

L'entrée en Cycle 3 des élèves extérieurs se fait sur audition (une scène dialoguée de 3 minutes avec partenaire) suivie d'un entretien.

L'entrée en Cycle d'orientation professionnelle des élèves extérieurs se fait sur audition (une scène dialoguée avec partenaire et un parcours libre – 6 à 8 minutes) suivie d'un entretien avec l'équipe pédagogique.

2. LES PARCOURS

| Cycles | Cours Obligatoires | Durée Hebdomadaire | Objectifs | Facultatif |
|---|---|--------------------|---|--|
| Cycle 1 - Détermination <i>Durée 1 à 3 ans</i> | Un cours par semaine | 3h | Une confrontation aux exigences du travail en groupe et de l'enjeu collectif du jeu dramatique. Découverte des exigences du « corps » théâtral – voix, corps dans l'espace – et première approche du « jeu avec », du regard, de l'écoute, de l'adresse à l'autre. La découverte et exploration des répertoires du théâtre | |
| | Participation aux travaux collectifs | Variable | | |
| Cycle 2 <i>Durée 2 à 3 ans</i> | Deux cours par semaine | 6 h | Acquérir et entretenir une disponibilité corporelle et vocale, poursuivre l'apprentissage du jeu théâtral, et construire les bases d'une culture théâtrale | |
| | Participation aux travaux collectifs | Variable | | |
| Cycle 3 – CPA <i>Préparation au CET</i> <i>Durée 1 à 2 ans</i> | Trois cours d'interprétation par semaine | De 8 à 10h | Approfondissement des acquis par la poursuite de l'entraînement corporel et vocal, en privilégiant l'interprétation et une ouverture à divers modes et techniques d'expression théâtrales (notamment en participant aux modules) mais aussi par une approche de l'écriture, de la dramaturgie, de la scénographie. <i>A noter : Les élèves de CPA qui ne pourraient, faute de place, suivre le cours de danse, doivent obligatoirement participer à un module (stage et/ou master class)</i> Développement du travail en autonomie (projets personnels) | Anticipation aux projets artistiques du conservatoire (lectures, programmation artistique du CRR etc.) |
| | Participation aux projets collectifs de la classe | Variable | | |
| Cycle d'orientation professionnelle – COP <i>Préparation au DET</i> <i>Durée 2 à 3 ans</i> | Trois cours d'interprétation | 14h | Approfondissement et développement des acquis par l'extension des heures de cours et par des modules menés par des intervenants et artistes extérieurs | Cours d'interprétation 2h (en plus des 14h obligatoires) |
| | Danse | 1h30 | | |
| | Modules Théâtre (ou stages) | 60 à 80h annuelles | Perfectionnement des techniques corporelles par la danse | |
| | Participation à des master class | Variable | Accompagnement des projets individuels et collectifs de chaque élève. | |
| | Participation aux projets collectifs de la classe | | | |

Une licence LAV (lettres/arts vivants) est organisée en lieu avec l'université CY. Elle est sanctionnée par le certificat d'études théâtrales (CET). L'admission se fait via Parcours sup.

3. LE SUIVI DES ELEVES

L'évaluation continue :

Durant le cycle 1 et le cycle 2, l'évaluation est faite par l'équipe pédagogique sous forme de contrôle continu, associée à la participation aux travaux collectifs.

En cycle 3, outre le contrôle continu, le suivi est caractérisé par un entretien individuel d'évaluation (deux fois dans l'année) avec le professeur principal et/ou l'équipe pédagogique.

4. LA VALIDATION DES PARCOURS

En Fin du Cycle 2. :

- Evaluation en contrôle continu par l'équipe pédagogique.
- Participation aux projets collectifs.
- Présentation d'un extrait de leur travail en juin devant jury extérieur (ou l'équipe pédagogique) à l'occasion des certificats et diplômes (scène de 3 à 5 minutes).

A l'issue du Cycle 2 :

Soit :

- L'élève accède au cycle 3 ou au cycle d'orientation professionnelle
- Il est autorisé à poursuivre une autre année en cycle 2
- Il obtient une attestation validant son niveau d'études.

La Validation du Certificat d'Etudes de Théâtre - CET :

En CPA, le Certificat d'Etudes de Théâtre (CET) est décerné aux élèves ayant satisfait aux épreuves (voir le détail dans la fiche concernée qui se trouve en annexe 1).

A noter que lors du passage de l'UV de projet artistique personnel, le jury peut accorder l'entrée en COP.

La validation du Diplôme d'Etudes de Théâtre - D.E.T :

Au terme d'une autoévaluation accompagnée par l'équipe pédagogique, l'élève est encouragé ou non à solliciter la validation de son diplôme en fin d'année.

Le DET est délivré aux élèves ayant satisfait au contrôle continu ainsi qu'aux 4 épreuves suivantes :

- *Interprétation* - 10 minutes (sous la direction d'un professeur)
- *Projet individuel de création* avec dossier et/ou note d'intention remis 15 jours à l'avance. Durée : 20 à 30 minutes ou si en binôme, 30 à 40 minutes.
- *Journal de bord* sur le parcours effectué au conservatoire
- *Entretien (30 min)*

Les épreuves se déroulent devant un jury extérieur disposant de l'ensemble des informations.

Fait à Cergy-Pontoise, le **26 JUIN 2023**

Sylvie COUCHOT
1^{ère} Vice-Présidente déléguée à la culture
et à l'éducation artistique

VI. ANNEXES

Fiche pour l'UV principale menant au CEM, CEC ou CET

Il existe deux modes de passage, l'élève et son professeur devant le définir durant l'évolution dans le cycle : le projet artistique pluridisciplinaire et le projet artistique personnel :

Le projet artistique pluridisciplinaire donne l'occasion aux élèves d'exploiter librement, en autonomie et si possible en partage, les apprentissages et méthodologie qu'ils ont reçus depuis plusieurs années :

Dans cette épreuve, l'équipe pédagogique attend que l'élève porte une certaine distance sur ses acquis à travers une prestation d'un niveau de cycle 3, d'une durée d'environ 20 minutes (10 à 15 minutes pour l'Art Dramatique) sous 3 formes au choix :

- Un projet transversal vers un croisement des disciplines (musique, danse, théâtre, textes, arts visuels ...)
- Un projet créatif (création ou improvisation)
- Un projet « nouvelles technologies » (on pense à l'usage de la vidéo, de la Mao, des pédales de loop ...)

Toutes les épreuves des CEM, CET et CEC se déroulent durant le même événement et le jury est composé essentiellement de généralistes (directeurs de conservatoire, le plus souvent).

Le projet artistique personnel est réservé aux élèves souhaitant valider le diplôme sans avoir exclu l'idée de poursuivre leurs études en cycle d'orientation préprofessionnelle (COP).

Les conditions de passage sont les mêmes que celles du DEM avec un programme adapté au niveau.

Pour le CEC, il s'agit d'une variation du ministère et d'une composition personnelle (max 3').

Pour le CEM de MAA, il s'agit d'une restitution de 20 à 30' sur scène d'un travail de création.

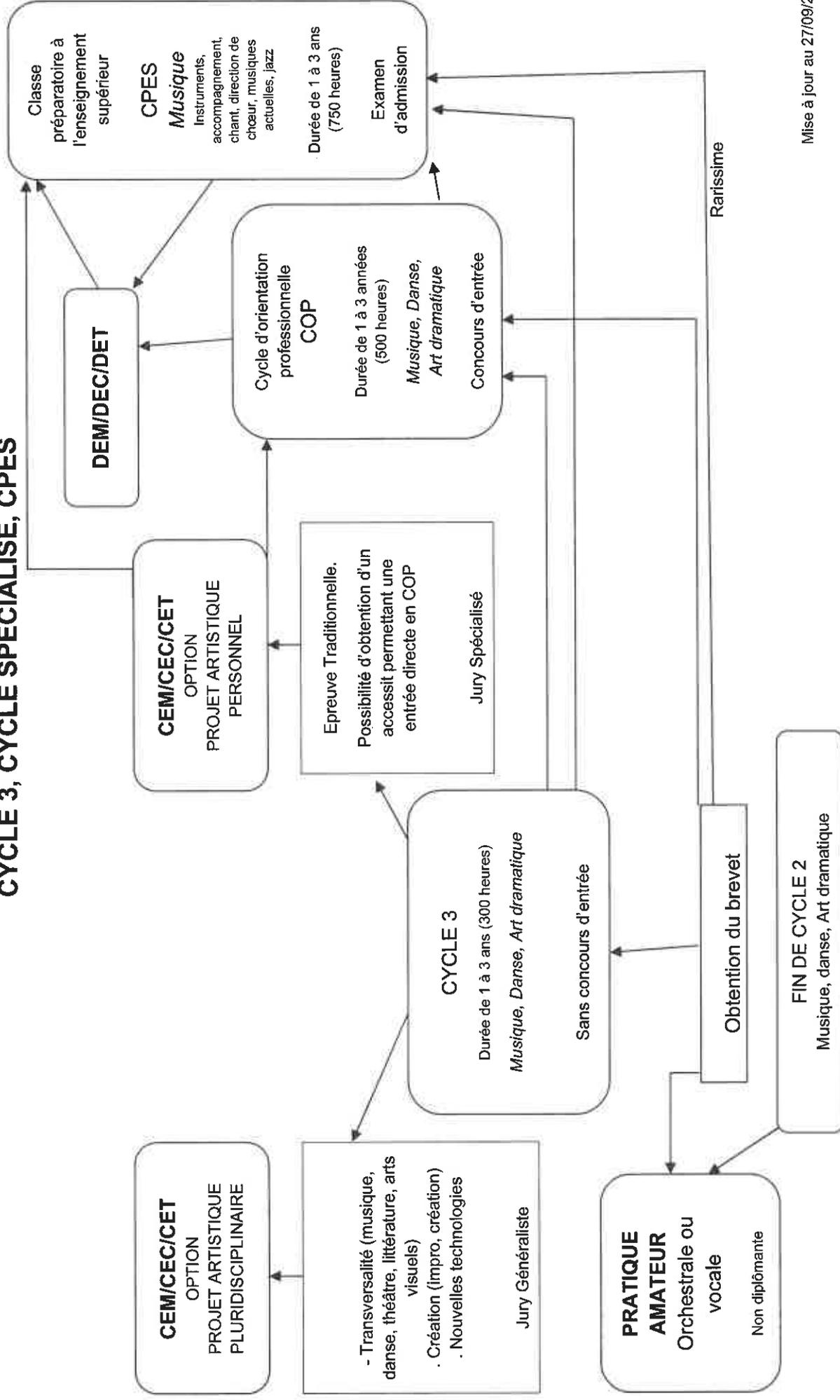
Pour le CET, il s'agit d'une scène dirigée (extraite de préférence d'un travail collectif) de dix minutes qui est présentée devant un jury spécialisé et un entretien de quinze minutes avec le jury.

A noter que, pour certains élèves, si la prestation le justifie, les CEM, CEC ou CET peuvent être délivrés avec l'accessit qui est une équivalence du concours d'entrée en COP.

En cas de non-obtention, l'élève n'est pas autorisé à se présenter à la session d'automne de la même année.

Les épreuves se déroulent au sein de chaque département avec présence d'un jury spécialisé.

CYCLE 3, CYCLE SPECIALISE, CPES



CPES INSTRUMENTS A CORDES

| Sur minimum | 2 années | Cours ou activité | Tps cours hebdo | Evaluation | Divers | |
|---|--------------------------------------|--|-----------------|--|------------|--|
| UE1 DISCIPLINE PRINCIPALE | | Cours individuel d'instrument | 1H | Contrôle continu | | |
| | | Traits d'orchestre | 30 min | | | |
| | | Ornementation pour les instruments anciens | 1H | Contrôle continu | | |
| | | Déchiffrage | 30 min | Contrôle continu ou UV de DEM | | |
| | Expression contemporaine ou ancienne | 30 min | Attestation | | | |
| UE2 DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES | | Pratique collective | 2h | Attestation pour l'ensemble dirigé Contrôle continu ou UV de DEM pour la musique de chambre | | |
| | | Une UE par an à valider parmi la liste ci-dessous | | | | |
| | | Instrument 2 | 30 min | Contrôle attestation | continu et | Selon les places disponibles |
| | | Percussions africaines | 1H | Contrôle attestation | continu et | |
| | | Piano complémentaire | 30 min | Contrôle attestation | continu et | Selon les places disponibles |
| | | Histoire de la musique | 1H30 | Contrôle attestation | continu et | Si pas choisie en UE3 ou niveau COP (3H) |
| | | Analyse | 3H | Contrôle attestation | continu et | Niveau COP |
| | | Ecriture | 1H30 | Contrôle attestation | continu et | Si pas choisie en UE |
| | | Composition | 1H | Contrôle attestation | continu et | |
| | | Ornementation paléographie transcription | 1H | Contrôle attestation | continu et | |
| | | MAA/Jazz | 1H | Contrôle attestation | continu et | |
| | | Improvisation | 1H | Contrôle attestation | continu et | |
| | | MAO-CAO | 1H | Contrôle attestation | continu et | |
| | | Direction de chœur | 1H | Contrôle attestation | continu et | |
| UE3 CULTURE FORMATION MUSICALE | ET | Formation musicale | 2H30 ou 3H | Contrôle continu ou UV de DEM | | Niveau entrée II C 4 Validé |
| | | Commentaire d'écoute (quand l'UV de FM est validée) | 1H30 | Contrôle attestation | continu et | 1 ou 2 ans dans le cycle |
| | | Histoire de la musique (pour les francophones) ou écriture (pour les non francophones) | 1H30 | Contrôle continu ou UV de DEM | | |
| | | Analyse | 1H30 | Contrôle continu ou UV de DEM | | |
| UE4 PREPARATION L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR | A | Connaissance de l'environnement professionnel | 50 H sur 2 ans | Présence aux journées | | Mutualisé sur l'Île de France |
| | | Participation aux master classes et aux projets pédagogiques | 1H | Contrôle continu incluant prestations publiques | | |
| | | Concours d'entrée dans des établissements supérieurs | | Résultat | | |

Pour les étudiants étrangers une attestation de niveau de français B1 sera exigée au plus tard en fin de première année de CPES

CPES INSTRUMENTS A VENTS

| Sur minimum | 2 années | Cours ou activité | Tps cours hebdo | Evaluation | Divers | |
|---|----------|--|-----------------|--|---|--|
| UE1 DISCIPLINE PRINCIPALE | | Cours individuel d'instrument | 1H | Contrôle continu | | |
| | | Traits d'orchestre | 30 min | | | |
| | | Ornementation pour les instruments anciens | 1H | Contrôle continu | | |
| | | Déchiffrage | 30 min | Contrôle continu ou UV de DEM | | |
| | | Expression contemporaine ou ancienne | 30 min | Attestation | | |
| UE2 DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES | | Pratique collective | 2h | Attestation pour l'ensemble dirigé Contrôle continu ou UV de DEM pour la musique de chambre | 3 moments par an dont une session en ensemble dirigé et une session en musique de chambre | |
| | | Une UE par an à valider parmi la liste ci-dessous | | | | |
| | | Instrument 2 | 30 min | Contrôle attestation continu et | Selon les places disponibles | |
| | | Percussions africaines | 1H | Contrôle attestation continu et | | |
| | | Piano complémentaire | 30 min | Contrôle attestation continu et | Selon les places disponibles | |
| | | Histoire de la musique | 1H30 | Contrôle attestation continu et | Si pas choisie en UE3 ou niveau COP (3H) | |
| | | Analyse | 3H | Contrôle attestation continu et | Niveau COP | |
| | | Ecriture | 1H30 | Contrôle attestation continu et | Si pas choisie en UE3 | |
| | | Composition | 1H | Contrôle attestation continu et | | |
| | | Ornementation transcription paléographie | 1H | Contrôle attestation continu et | | |
| | | MAA/Jazz | 1H | Contrôle attestation continu et | | |
| | | Improvisation | 1H | Contrôle attestation continu et | | |
| | | MAO-CAO | 1H | Contrôle attestation continu et | | |
| | | Direction de chœur | 1H | Contrôle attestation continu et | | |
| UE3 CULTURE FORMATION MUSICALE | ET | Formation musicale | 2H30 ou 3H | Contrôle continu ou UV de DEM | Niveau entrée II C 4 Validé | |
| | | Commentaire d'écoute (quand l'UV de FM est validée) | 1H30 | Contrôle attestation continu et | 1 ou 2 ans dans le cycle | |
| | | Histoire de la musique (pour les francophones) ou écriture (pour les non francophones) | 1H30 | Contrôle continu ou UV de DEM | | |
| | | Analyse | 1H30 | Contrôle continu ou UV de DEM | | |
| UE4 PREPARATION L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR | A | Connaissance de l'environnement professionnel | 50 H sur 2 ans | Présence aux journées | Mutualisé sur l'île de France | |
| | | Participation aux master classes et aux projets pédagogiques | 1H | Contrôle continu incluant prestations publiques | | |
| | | Concours d'entrée dans des établissements supérieurs | | Résultat | | |

Pour les étudiants étrangers une attestation de niveau de français B1 sera exigée au plus tard en fin de première année de CPES

CPES INSTRUMENTS POLYPHONIQUES

(Piano accordéon harpe clavecin guitare orgue percussion)

| Sur 2 années minimum | Cours ou activité | Tps cours hebdo | Evaluation | Divers |
|--|--|--------------------|---|--|
| UE1 DISCIPLINE PRINCIPALE | Cours individuel d'instrument | 1H | Contrôle continu | |
| | Traits d'orchestre (percussion harpe) | 30 min | | |
| | Ornementation (Clavecin) | 30 min | | |
| | Improvisation (orgue) | 30 min | | |
| | Harmonisation et improvisation tonale (guitare) | 1H | Contrôle continu et attestation | |
| | Initiation à l'accompagnement (piano) | 1H | | |
| | Déchiffrage (guitare harpe percussion) | 30 min | | |
| | Basse continue (clavecin) | 1H | Contrôle continu ou UV de DEM | |
| Harmonie au clavier (piano) | 30 min | | | |
| Expression contemporaine ou ancienne | 30 min | | Attestation | |
| UE2 DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES | Pratique collective : Ensemble dirigé ou Situation d'accompagnement ou 4 mains ou 2 pianos Et Musique de chambre Une UE par an à valider parmi la liste ci-dessous | 2H | Attestation | 3 moments par an |
| | Instrument 2 | 30 min | Contrôle continu et attestation | Selon les places disponibles |
| | Percussions africaines | 1H | Contrôle continu et attestation | |
| | Piano complémentaire | 30 min | Contrôle continu et attestation | Selon les places disponibles |
| | Histoire de la musique | 1H30 | Contrôle continu et attestation | Si pas choisie en UE3 ou niveau COP (3H) |
| | Analyse | 3H | Contrôle continu et attestation | Niveau COP |
| | Ecriture | 1H30 | Contrôle continu et attestation | Si pas choisie en UE3 |
| | Composition | 1H | Contrôle continu et attestation | |
| | MAAJazz | 1H | Contrôle continu et attestation | |
| | Improvisation | 1H | Contrôle continu et attestation | |
| | MAO-CAO | 1H | Contrôle continu et attestation | |
| | Direction de chœur | 1H | Contrôle continu et attestation | |
| | UE3 CULTURE ET FORMATION MUSICALE | Formation musicale | 2H30 ou 3H | Contrôle continu ou UV de DEM |
| Commentaire d'écoute (quand l'UV de FM est validée) | | 1H30 | Contrôle continu et attestation | 1 ou 2 ans dans le cycle |
| Histoire de la musique (pour les francophones) ou écriture (pour les non francophones) | | 1H30 | Contrôle continu ou UV de DEM | |
| Analyse | | 1H30 | Contrôle continu ou UV de DEM | |
| UE4 PREPARATION A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR | Connaissance de l'environnement professionnel | 50 H sur 2 ans | Présence aux journées | Mutualisé sur l'île de France |
| | Participation aux master classes et aux projets pédagogiques | 1H | Contrôle continu incluant prestations publiques | |
| | Concours d'entrée dans des établissements supérieurs | | Résultat | |

Pour les étudiants étrangers une attestation de niveau de français B1 sera exigée au plus tard en fin de première année de CPES

CPES ACCOMPAGNEMENT

| Sur 2 années minimum | Cours ou activité | Tps cours hebdo | Evaluation | Divers |
|---|---|--|---|-------------------------------|
| UE1 DISCIPLINE PRINCIPALE | Cours individuel comprenant : | | | |
| | Déchiffrage avec un instrumentiste Transposition avec un chanteur Réduction d'orchestre | 1H 30 | Contrôle continu | |
| | Harmonisation au clavier | 1H | Contrôle continu | |
| | Expression contemporaine ou ancienne | 30 min | Attestation | |
| UE2 DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES | Pratique collective : | | | |
| | Session d'orchestre Atelier chanteurs | 2H | Attestation | |
| | Accompagner auditions du CRR | 1H | Attestation | |
| | Une UE à valider parmi la liste ci-dessous | | | |
| | Accompagnement danse | 1h de théorie et 1h de pratique en cours de danse | Attestation | |
| | Accompagnement vocal | Durée variable | Attestation | |
| | Direction de chœur | Durée variable | Attestation | |
| | Initiation piano jazz ON GARDE ???? | 1H | Attestation | |
| UE3 CULTURE FORMATION MUSICALE | Formation musicale | 2H30 ou 3H | Contrôle continu ou UV de DEM | Niveau entrée II C 4 Validé |
| | Commentaire d'écoute (quand la FM est validée) | 1H30 | Contrôle continu et attestation | 1 ou 2 ans dans le cycle |
| | Histoire de la musique (pour les francophones) ou écriture (pour les non francophones) | 1H30 | Contrôle continu ou UV de DEM | |
| | Analyse | 1H30 | Contrôle continu ou UV de DEM | |
| UE4 PREPARATION L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR | Connaissance de l'environnement professionnel | 50 H sur 2 ans | Présence aux journées | Mutualisé sur l'île de France |
| | Participation aux master classes et aux projets pédagogiques | 1H | Contrôle continu incluant prestations publiques | |
| | Concours d'entrée dans des établissements supérieurs | | Résultat | |

Pour les étudiants étrangers une attestation de niveau de français B1 sera exigée au plus tard en fin de première année de CPES

CPES CHANT

| Sur 2 années minimum | Cours ou activité | Tps cours hebdo | Evaluation | Divers | |
|---|--|---------------------------------|---|--|--|
| UE1 DISCIPLINE PRINCIPALE | Cours individuel d'instrument | 1H | Contrôle continu | | |
| | Déchiffrage | 30 min | Contrôle continu ou UV de DEM | | |
| | Expression contemporaine ou ancienne | 30 min | Attestation | | |
| UE2 DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES | Pratique collective : | | | | |
| | Chœur étudiant | 1H | Attestation pour l'ensemble dirigé Contrôle continu ou UV de DEM pour la musique de chambre | 3 moments par an | |
| | Chœur de chambre | 1H30 | | | |
| | Musique de chambre | 1H | | | |
| | Une UE par an à valider parmi la liste ci-dessous | | | | |
| | Piano complémentaire | 30 min | Contrôle continu et attestation | Selon les places disponibles | |
| | Histoire de la musique | 1H30 | Contrôle continu et attestation | Si pas choisie en UE3 ou niveau COP (3H) | |
| | Analyse | 3H | Contrôle continu et attestation | Niveau COP | |
| | Ecriture | 1H30 | Contrôle continu et attestation | Si pas choisie en UE3 | |
| | Composition | 1H | Contrôle continu et attestation | | |
| | MAA/Jazz | 1H | Contrôle continu et attestation | | |
| Improvisation | 1H | Contrôle continu et attestation | | | |
| MAO-CAO | 1H | Contrôle continu et attestation | | | |
| Direction de chœur | 1H | Contrôle continu et attestation | | | |
| UE3 CULTURE FORMATION MUSICALE | Formation musicale | 2H30 | Contrôle continu ou UV de DEM | Niveau entrée II C 3 Validé | |
| | Commentaire d'écoute (quand UV de FM validée) | 1H30 | Contrôle continu et attestation | 1 ou 2 ans dans le cycle | |
| | Histoire de la musique (pour les francophones) ou écriture (pour les non francophones) | 1H30 | Contrôle continu ou UV de DEM | | |
| | Analyse | 1H30 | Contrôle continu ou UV de DEM | | |
| UE4 PREPARATION L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR | Connaissance de l'environnement professionnel | 50 H sur 2 ans | Présence aux journées | Mutualisé sur l'île de France | |
| | Participation aux master classes et aux projets pédagogiques | 1H | Contrôle continu incluant prestations publiques | | |
| | Concours d'entrée dans des établissements supérieurs | | Résultat | | |

Pour les étudiants étrangers une attestation de niveau de français B1 sera exigée au plus tard en fin de première année de CPES

CPES DIRECTION DE CHOEUR

| Sur 2 années minimum | Cours ou activité | Tps cours hebdo | Evaluation | Divers |
|---|--|-----------------|---|--|
| UE1 DISCIPLINE PRINCIPALE | Cours individuel | 30 min | Contrôle continu | |
| | Cours collectif | 2H30 | Contrôle continu | |
| | Pratique de la direction dans les chœurs 1 ^{er} cycle du CRR | 45 min | Attestation | |
| | Expression contemporaine ou ancienne | 30 min | Attestation | |
| UE2 DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES | Pratique collective Chœur de chambre du CRR | 1H | Attestation | |
| | Direction d'un chœur extérieur au CRR | | Evaluation sur site | |
| | Initiation à la technique vocale | 30 min | Contrôle continu et attestation | Exemption pour les chanteurs au-dessus du niveau 2C1 |
| | Une UE par an à valider parmi la liste ci-dessous | | | |
| | Piano complémentaire | 30 min | Contrôle continu et attestation | Pour les non pianistes |
| | Déchiffrage | 30 min | Contrôle continu et attestation | |
| | Harmonie au clavier | 30 min | Contrôle continu et attestation | |
| | Basse continue | 30 min | Contrôle continu et attestation | |
| UE3 CULTURE FORMATION MUSICALE | Formation musicale | 2H30 ou 3H | Contrôle continu ou UV de DEM | Niveau entrée II C 4 Validé |
| | Commentaire d'écoute (quand l'UV de FM est validée) | 1H30 | Contrôle continu et attestation | 1 ou 2 ans dans le cycle |
| | Histoire de la musique (pour les francophones) ou écriture (pour les non francophones) | 1H30 | Contrôle continu ou UV de DEM | |
| | ET Analyse | 1H30 | Contrôle continu ou UV de DEM | |
| | Une discipline de culture au choix | | | |
| | Composition | 1H30 | Contrôle continu | |
| | Théâtre | | Contrôle continu | Mise en place septembre 2021 |
| | Danse | | Contrôle continu | Mise en place septembre 2021 |
| UE4 PREPARATION L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR | Connaissance de l'environnement professionnel | 50 H sur 2 ans | Présence aux journées | Mutualisé sur l'île de France |
| | Participation aux master classes et aux projets pédagogiques | 1H | Contrôle continu incluant prestations publiques | |
| | Concours d'entrée dans des établissements supérieurs | | Résultat | |

Pour les étudiants étrangers une attestation de niveau de français B1 sera exigée au plus tard en fin de première année de CPES